



VIVRE À BALLON – SAINT MARS

MAGAZINE
MUNICIPAL



Facile À Lire et
à Comprendre

N°20 Juin 2025



Éditorial

Les chiffres de l'INSEE, publiés fin décembre, soulignent une évolution de notre population municipale de + 0,4 % entre 2016 et 2022. Le recensement effectué au mois de janvier 2024 vient conforter cette tendance.

La population totale municipale et comptés à part de notre commune est désormais de 2298 habitants. Les personnes comptées à part sont celles résidant habituellement dans une autre commune mais ayant gardé un lien avec Ballon - Saint Mars : part exemple étudiants, résidents de maison de retraite hors commune ayant conservé une maison familiale à Ballon - Saint Mars.

Cette très légère progression du nombre d'habitants constitue une satisfaction pour toutes celles et ceux qui œuvrent quotidiennement à ce qu'il fasse bon vivre à Ballon - Saint Mars.

Il n'est pas inutile de le rappeler : vivre actuellement à Ballon - Saint Mars, c'est bénéficier :

- d'établissements scolaires : écoles primaires (classes maternelles et élémentaires) et collège ;
- de la présence de tous les services de santé : médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeutes, ostéopathe, podologue, pharmaciens, dentiste... ;
- de services publics : mairie labellisée « France services », agence postale communale, centre de secours, EHPAD, brigade de gendarmerie, portage de repas à domicile, bibliothèque municipale, centre social intercommunal, épicerie solidaire ... ;
- de nombreux commerces et services de proximité, du savoir-faire de nombreux artisans ;
- d'une desserte variée : transports interurbains, gare SNCF à 4 km, échangeur routier à 8 km, service d'autopartage.

Commune située dans l'aire urbaine du Mans, identifiée comme pôle intermédiaire dans l'armature urbaine du SCOT-AEC du Pays du Mans, Ballon - Saint Mars exerce des fonctions de centralité dont tirent également avantage un grand nombre d'habitants

des communes voisines.

L'enjeu majeur pour l'équipe municipale au cours du présent mandat et au-delà vise à conforter l'attractivité et l'identité de la commune, à maintenir les services de proximité, à préserver son cadre de vie et son environnement tout en accueillant de nouveaux habitants.

La modification n° 2 du PLU de l'ex-commune de Ballon adoptée par le conseil municipal en début de cette année constitue un élément de cette volonté. En instituant un linéaire commercial protégeant les locaux commerciaux rue du Général Leclerc entre « Lydie Coiff et Groupama » puis en intégrant également dans cette modification une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur de la place de la République et ses abords, la commune se donne les outils règlementaires afin de préserver la diversité commerciale et de conforter le cœur de bourg dans une fonction de mixité habitat/commerces et services.

C'est également dans ce contexte que le conseil municipal a décidé d'anticiper la possible disparition de la dernière boulangerie encore en activité sur la commune. En effet, M. et M^{me} Malabry nous ont fait part de la cessation de leur activité en septembre 2026 pour une retraite bien méritée. La reprise du fonds de commerce est très hypothétique pour diverses raisons.

C'est pourquoi le conseil municipal s'est mis à la recherche d'un emplacement adapté. Son choix s'est porté dans un premier temps sur un ensemble de garages situés place de la République, entre le Crédit Mutuel et la pharmacie. Un accord a été trouvé avec les propriétaires pour une acquisition à hauteur de 32 460 €. La surface libérée est toutefois insuffisante pour une activité de boulangerie mais présente un intérêt dans le cadre d'une revitalisation à venir de la place de la République.

Associant dans notre démarche la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la recherche a été poursuivie et a abouti à l'acquisition de l'ancien Comod

situé au n°24 rue du Général Leclerc. Comprenant un immeuble vétuste sur une parcelle d'environ 400 m², cette acquisition a été conclue pour un montant de 15 000 €. Une étude de faisabilité a été confiée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin de déterminer le potentiel et les besoins en termes de locaux pour une boulangerie/pâtisserie/sandwicherie. Cette étude de faisabilité constituera la base d'un appel à candidatures auprès d'artisans à la recherche d'installation et/ou de développement.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier pour lequel l'équipe municipale va consacrer toute son énergie en cette fin de mandat.

Bel été à tous !



• La commune de Ballon - Saint Mars compte 2298 habitants.

- Elle a toujours œuvré pour garder ses services de proximité.
- Vous trouverez des écoles et un collège, une maison médicale pluridisciplinaire, une pharmacie, des commerces etc.
- Ballon - Saint Mars, c'est aussi des services publics : agence postale, EHPAD, gendarmerie, bibliothèque municipale ainsi qu'une mairie labellisée « France services ».
- En adoptant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal souhaite conserver cette mixité entre habitat et commerces.
- Afin de pouvoir conserver une boulangerie sur notre commune, une étude de faisabilité est en cours et confiée à la chambre des métiers et de l'artisanat.

Votre Maire, Maurice VAVASSEUR

24 marathons en 24 jours : le défi solidaire de Christophe Chartier pour les handicaps invisibles

Un chef pâtissier au grand cœur

Originaire de la Sarthe et chef pâtissier de métier, Christophe Chartier s'est lancé un pari fou : courir 24 marathons en 24 jours, dans 24 communes différentes du département. Ce défi hors norme, à la fois physique et humain, vise à sensibiliser à une réalité trop peu reconnue : celle des handicaps invisibles.

Une démarche engagée et symbolique.

Ce n'est pas la première fois que Christophe conjugue sport et solidarité. En 2019, il avait déjà réalisé un tour de la Sarthe en courant pour soutenir l'association Vaincre Parkinson dont il fut président pendant trois ans.

« J'ai couru pour cette cause pendant sept ans, mais l'association a depuis été dissoute. Aujourd'hui, je suis membre de l'association CIME (Combattre, Interagir pour le Mieux Être), qui lutte pour la reconnaissance des handicaps invisibles. »

Cette nouvelle aventure est donc née d'un engagement personnel fort, mais aussi d'une volonté de rester ancré dans le territoire :

« Pourquoi 24 marathons ? Parce que le nombre 24 est emblématique de notre département, avec les 24 Heures du Mans. Et la distance marathon n'est plus représentée en Sarthe aujourd'hui, alors je voulais lui redonner une place. »

Une préparation digne des plus grands athlètes

Derrière ce défi se cache une rigueur impressionnante : quatre mois d'entraînement intensif, à raison de six séances par semaine mêlant course, vélo et natation. « Je me lève à 3h, je commence ma journée à 4h en pâtisserie, puis je m'entraîne entre 2 et 4 heures par jour. »

La récupération est également prise très au sérieux, avec cryothérapie, massages sportifs et alimentation adaptée pour préserver le corps jour après jour.

Une aventure humaine et solidaire

Le défi a commencé dans sa commune de Ballon -



Saint Mars, là où tout avait déjà débuté pour lui en 2019. Un choix du cœur, pour celui qui y vit depuis 17 ans et y est également conseiller municipal.

Mais au-delà de l'exploit sportif, c'est une cause humaine que Christophe porte à bout de bras :

« Quand j'ai des coups durs, je pense à ceux que je représente. Moi, mes douleurs sont passagères. Eux, ils n'ont pas choisi les leurs. »

Un message fort : changer le regard

À travers ce défi, Christophe espère transmettre bien plus qu'une performance :

« Je veux que les gens retiennent du partage, du dépassement de soi, et qu'ils aient une autre vision du handicap invisible, qui représente 80 % des handicaps en France. Rien qu'en Sarthe, cela concerne 50 000 personnes. Il faut plus de tolérance et d'acceptation des différences. »



• Christophe Chartier a couru 24 marathons en 24 jours pour l'association CIME qui lutte pour la reconnaissance des handicaps invisibles.

- Il a entamé ce défi le vendredi 2 mai.



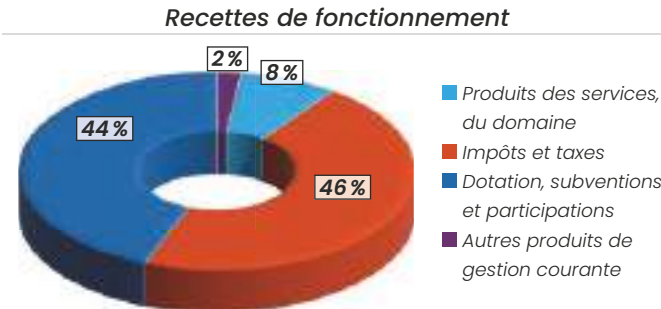
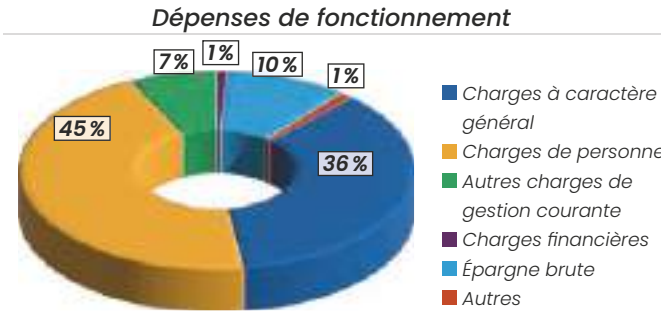
Arrivée de Jessica Dos Santos, en contrat d'alternance à la mairie

Après une licence Langues Etrangères Appliquées, Jessica prend l'option de faire un BTS communication en alternance pendant 2 ans, avec l'école ECOFAC du Mans, dans les services de la mairie et plus précisément celui de la « Communication » . Elle remplacera Justine Pigal qui, elle, poursuit ses études, à compter du 01 septembre 2025. Passionnée par les outils numériques, Jessica aura à cœur de poursuivre les travaux sur le site Internet de la commune, la gestion d'IntraMuros, l'écran « communication » visible maintenant dans la cour de la mairie, la gestion du bulletin municipal. Pendant l'année 2025-2026, Jessica aura aussi pour mission la communication autour de flyers, affiches ou différents supports dématérialisés, contribuant à la valorisation des patrimoines bâti, historique, culturel et naturel. Nous en profitons pour remercier vivement Justine Pigal pour ses apports toujours constructifs et pour son dynamisme professionnel. Nous lui souhaitons bonne continuation dans la poursuite de ses études.

- Jessica, étudiante alternante en BTS communication, remplacera Justine Pigal dans les services de la mairie.
- Elle poursuivra la gestion des outils numériques de la commune : site internet, Intramuros, l'écran extérieur de la commune.
- Jessica participera à l'élaboration du bulletin municipal, d'affiches et de supports dématérialisés.



Jessica et Justine



Le budget principal Bilan 2024

Malgré les turbulences actuelles, l'équipe municipale réussit à garder le cap d'une gestion saine des finances.

Quelques points clés concernant le bilan de l'année écoulée :

• Les dépenses de fonctionnement récurrentes tous les ans se sont élevées à 1892000€ contre 1759800€ en 2023 soit une augmentation de 7,5 %.

Elles représentent une charge de 820€ par habitant alors que la moyenne départementale des communes de même strate démographique est de 903€.

Les charges à caractère général (énergie, entretien des bâtiments et de la voirie, assurances...) ont représenté 38% des dépenses, les charges de personnel 54%.

Malgré l'augmentation de la masse salariale liée à la restructuration du pôle administratif (création France Services, délivrance des cartes d'identité et des passeports, agence communale postale).

Les charges de personnel sont de 430€ par habitant contre 462€ au niveau départemental.

• Les recettes de fonctionnement se sont élevées en 2024 à 2204000€ contre 2132000€ en 2023 soit une hausse de 3,4 %.

Les ressources fiscales 863000€ ont représenté 46 %, les dotations de l'État 45 %.

Les taux communaux n'ont pas augmenté mais l'élargissement et la revalorisation des bases 3,9 % ont permis une évolution de cette ressource de 4,7 %.

Le produit de la fiscalité représente 374€ par habitant ce qui est inférieur à la moyenne départementale qui est de 401€.

Par contre, le produit des dotations de l'État représente 325€ par habitant ce qui est nettement supérieur à la moyenne départementale qui est de 191€.

Ce surplus de dotations

Le vote du budget communal marque un acte politique au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité.

Il a été construit de façon réaliste, responsable, rigoureuse, en maintenant notre capacité d'autofinancement.

La section de fonctionnement permet la gestion des affaires courantes.

Elle est constituée des dépenses nécessaires à l'entretien du patrimoine communal, au bon fonctionnement des services.

- Dans un contexte marqué par des hausses significatives sur le gaz, l'électricité, les charges à caractère général augmentent de 13%.

Cette hausse provient également de l'inscription sur le budget d'une somme globale de 173000€ pour l'entretien des terrains et des bâtiments communaux ainsi que de la voirie communale.

- Les charges de personnel représentent 45% des charges de fonctionnement.

Ces charges ont augmenté en raison d'une offre de nouveaux services au sein de l'accueil mairie et également en raison des augmentations salariales réglementaires décidées par l'État.

- L'équipe municipale maintient son soutien aux associations locales garantes du vivre ensemble.

Le montant des

subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2025 est de 18500€.

Une somme de 6500€ est également allouée au Centre Communal d'Action Sociale.

- Le conseil municipal a décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales (taxe sur le foncier bâti 39,50 %, taxe sur le foncier non bâti 41,47 %).

Dans un contexte économique difficile, les élus souhaitent limiter la pression fiscale exercée sur les administrés.

L'augmentation des produits de la fiscalité découlera uniquement de l'augmentation des bases d'imposition décidée par l'État (1,7%) qui sont indexées sur l'inflation.

D'un montant total de 4680000€, 2244000€ en fonctionnement et 2436000€ en investissement, le budget 2025 s'emploie à résoudre la délicate équation entre stabilité de la fiscalité, baisse des dotations et maintien des services de proximité, tout en poursuivant les investissements en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie.

Signalétiques diverses.....25000€

- Restauration tableau Ste Catherine.....9291€

Des demandes de subventions ont été déposées pour aider au financement de ces dépenses.

Les subventions sont la clé de la faisabilité de nombre de projets.

La recherche de subventions est systématique dans tout projet d'investissement.

Un emprunt prévisionnel d'un montant de 345000€ a été inscrit pour équilibrer le budget.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 7,5 % en 2024.

Elles représentent une charge de 820€ par habitant.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 3,4 %.

Le montant de la dette par habitant est de 224€.

Les hausses importantes des énergies ont impacté la section fonctionnement.

Affectation résultats antérieurs.....9,50%

Subventions d'investissement.....10,50%

Emprunts.....13%

Ventes immobilières.....10%

Virement de la section de fonctionnement.....22,50%

FCTVA.....34,50%

Le point sur les finances communales

Le bilan comptable 2024 de la collectivité ainsi que le budget prévisionnel 2025 ont été examinés et adoptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal le 26 mars dernier.

Budget principal Bilan 2024

Malgré les turbulences actuelles, l'équipe municipale réussit à garder le cap d'une gestion saine des finances.

Quelques points clés concernant le bilan de l'année écoulée :

• Les dépenses de fonctionnement récurrentes tous les ans se sont élevées à 1892000€ contre 1759800€ en 2023 soit une augmentation de 7,5 %.

Elles représentent une charge de 820€ par habitant alors que la moyenne départementale des communes de même strate démographique est de 903€.

Les charges à caractère général (énergie, entretien des bâtiments et de la voirie, assurances...) ont représenté 38% des dépenses, les charges de personnel 54%.

Malgré l'augmentation de la masse salariale liée à la restructuration du pôle administratif (création France Services, délivrance des cartes d'identité et des passeports, agence communale postale).

Les charges de personnel sont de 430€ par habitant contre 462€ au niveau départemental.

• Les recettes de fonctionnement se sont élevées en 2024 à 2204000€ contre 2132000€ en 2023 soit une hausse de 3,4 %.

Les ressources fiscales 863000€ ont représenté 46 %, les dotations de l'État 45 %.

Les taux communaux n'ont pas augmenté mais l'élargissement et la revalorisation des bases 3,9 % ont permis une évolution de cette ressource de 4,7 %.

Le produit de la fiscalité représente 374€ par habitant ce qui est inférieur à la moyenne départementale qui est de 401€.

Par contre, le produit des dotations de l'État représente 325€ par habitant ce qui est nettement supérieur à la moyenne départementale qui est de 191€.

Ce surplus de dotations

Le vote du budget communal marque un acte politique au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par la municipalité.

Il a été construit de façon réaliste, responsable, rigoureuse, en maintenant notre capacité d'autofinancement.

La section de fonctionnement permet la gestion des affaires courantes.

Elle est constituée des dépenses nécessaires à l'entretien du patrimoine communal, au bon fonctionnement des services.

- Dans un contexte marqué par des hausses significatives sur le gaz, l'électricité, les charges à caractère général augmentent de 13%.

Cette hausse provient également de l'inscription sur le budget d'une somme globale de 173000€ pour l'entretien des terrains et des bâtiments communaux ainsi que de la voirie communale.

- Les charges de personnel représentent 45% des charges de fonctionnement.

Ces charges ont augmenté en raison d'une offre de nouveaux services au sein de l'accueil mairie et également en raison des augmentations salariales réglementaires décidées par l'État.

- L'équipe municipale maintient son soutien aux associations locales garantes du vivre ensemble.

Le montant des

subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2025 est de 18500€.

Une somme de 6500€ est également allouée au Centre Communal d'Action Sociale.

- Le conseil municipal a décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales (taxe sur le foncier bâti 39,50 %, taxe sur le foncier non bâti 41,47 %).

Dans un contexte économique difficile, les élus souhaitent limiter la pression fiscale exercée sur les administrés.

L'augmentation des produits de la fiscalité découlera uniquement de l'augmentation des bases d'imposition décidée par l'État (1,7%) qui sont indexées sur l'inflation.

D'un montant total de 4680000€, 2244000€ en fonctionnement et 2436000€ en investissement, le budget 2025 s'emploie à résoudre la délicate équation entre stabilité de la fiscalité, baisse des dotations et maintien des services de proximité, tout en poursuivant les investissements en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie.

Signalétiques diverses.....25000€

- Restauration tableau Ste Catherine.....9291€

Des demandes de subventions ont été déposées pour aider au financement de ces dépenses.

Les subventions sont la clé de la faisabilité de nombre de projets.

La recherche de subventions est systématique dans tout projet d'investissement.

Un emprunt prévisionnel d'un montant de 345000€ a été inscrit pour équilibrer le budget.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 7,5 % en 2024.

Elles représentent une charge de 820€ par habitant.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 3,4 %.

Le montant de la dette par habitant est de 224€.

Les hausses importantes des énergies ont impacté la section fonctionnement.

Affectation résultats antérieurs.....9,50%

Subventions d'investissement.....10,50%

Emprunts.....13%

Ventes immobilières.....10%

Virement de la section de fonctionnement.....22,50%

FCTVA.....34,50%



Restructuration réseau assainissement et eau potable • Centre-bourg

Les travaux liés d'une part à la mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales et d'autre part au renouvellement du réseau d'eau potable ont démarré comme prévu au début du mois de janvier dernier.

Le chantier se déroule suivant le planning prévisionnel. Seule la présence d'une veine rocheuse rue du Général Coutard et rue du Général de Gaulle a quelque peu ralenti le rythme d'avancement et nécessité le recours à l'utilisation d'un brise roche hydraulique. Dans un premier temps, en parallèle des canalisations, seuls les branchements eaux usées et eaux pluviales ont été réalisés. Le chantier a connu une interruption durant deux semaines lors des ponts du 1er mai et du 8 mai afin de permettre aux agents de l'entreprise GT canalisations de solder leurs congés de l'année 2024.

À partir de la fin mai, une 2^{ème} équipe est venue en renfort afin d'achever les travaux rue de l'Ouest, chemin de la Chapelle, rue du Général Coutard, rue du Général de Gaulle, rue Saint Laurent et rue de Montfort avec la réalisation des branchements eau potable. Certaines personnes ont pu s'étonner à certaines occasions de voir de l'eau potable s'écouler dans les caniveaux. Cette opération est nécessaire. Elle a pour objet de purger les impuretés présentes à l'occasion de la pose de la nouvelle conduite d'eau potable. Une vérification est faite à l'issue de cette purge par un bureau de contrôle afin de vérifier la conformité aux exigences sanitaires.

D'abord remblayées en tout venant, puis compactées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les tranchées, à l'achèvement de l'ensemble des branchements particuliers, font l'objet, dans leur stricte emprise, d'une

réfection des chaussées et trottoirs avec un revêtement à l'identique de l'existant. Les rues susvisées ont fait l'objet d'une telle réfection au cours des dernières semaines de juin.

Chaque mardi, à partir de 8h30, se tient une réunion de chantier regroupant notamment l'entreprise, le maître d'œuvre, le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et des représentants de la commune. Cette réunion permet également d'examiner les situations particulières; d'apporter des propositions de solutions notamment en ce qui concerne la mise en conformité des installations intérieures à chaque propriété riveraine; mise en conformité obligatoire dans un délai de deux ans après travaux sur l'espace public.

Nous remercions les riverains et usagers des voies impactées qui, bien qu'ayant parfaitement compris l'utilité de tous ces travaux, n'en subissent pas moins les désagréments: chaussées détériorées, poussières, mauvaises odeurs parfois.

Au cours de l'été seront concernées les rues de la Libération, Nationale, de la Paix, Carnot et René Cassin. Fin de chantier en septembre. Rappelons pour mémoire que la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux sont assurés conjointement par la commune pour l'assainissement et par le SIAEP des Fontenelles pour l'eau potable; seul le réseau eaux usées faisant l'objet de subventions de la part de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental.



- Les travaux du renouvellement du réseau d'eau potable continuent leur avancée.
- Fin mai, des renforts supplémentaires sont arrivés pour effectuer les branchements en eau potable.
- Des écoulements d'eau dans les caniveaux permettent de purger les impuretés.
- Les trottoirs et rues abîmées seront refaits uniquement sur les surfaces en tout venant.
- De nouvelles rues seront concernées par les travaux pendant la période estivale.

Outils numériques

Pour mieux vous informer, la commune utilise aujourd'hui trois outils complémentaires: la page Facebook, l'application Intramuros et le site internet. Voici un petit point sur chacun.

Sur Facebook « Ville de Ballon – Saint Mars », vous êtes de plus en plus nombreux à suivre la vie de la commune. Entre le 29 novembre 2024 et aujourd'hui, le nombre d'abonnés est passé de 840 à 882. Grâce à cette page, nous pouvons partager facilement et rapidement les actualités municipales, les événements à venir, les alertes (coupures d'eau, météo, routes fermées...), mais aussi publier des photos, vidéos et retours sur les actions menées. C'est un moyen simple de rester connecté à la commune au quotidien.

L'application Intramuros, téléchargeable gratuitement sur smartphone, est un outil simple et complet. Elle permet d'accéder à toutes les informations essentielles de la commune. On y trouve les actualités locales mises à jour régulièrement, les événements à ne pas manquer, les activités proposées, les menus scolaires, mais aussi les actes administratifs récents. Des notifications peuvent également être envoyées directement sur votre téléphone pour vous prévenir en cas d'urgence ou de nouveauté importante. Facile d'utilisation, elle vous accompagne au quotidien, que ce soit pour une info pratique ou pour suivre l'agenda local.

Le site internet de la commune reste quant à lui le point central pour toutes vos démarches administratives et

vos recherches d'informations. Il regroupe l'ensemble des actes administratifs (arrêtés, délibérations, procès-verbaux...), les bulletins municipaux, les démarches pour les cartes d'identité, les actes d'état civil, et bien plus encore. On y retrouve également des informations pratiques sur les services municipaux, les élus et les associations locales. Mis à jour régulièrement, ce site vous permet de retrouver facilement tout ce dont vous avez besoin, depuis chez vous.

Ces trois supports sont complémentaires et accessibles à tous. N'hésitez pas à vous abonner à la page Facebook, à télécharger Intramuros ou à consulter le site internet.

- Facebook, Intramuros et le site internet, trois applications à découvrir.
- Vous trouverez les actualités de la commune ou encore les prochains événements.
- Vous pourrez effectuer vos démarches administratives, consulter les informations pratiques diverses.
- Ces trois supports sont accessibles à tous et complémentaires.

Église St Médard

Durant deux semaines au cours du mois de février, une intervention très attendue a été réalisée sur la couverture du beffroi, partie située sous le clocher hébergeant les cloches ainsi que tout le système automatisé en permettant le fonctionnement. La pente de la couverture du beffroi est moindre par rapport à celle de l'ensemble de l'église. De ce fait, elle constitue un endroit plus vulnérable lors des intempéries, l'écoulement de l'eau se faisant moins bien.

L'intervention de l'entreprise Ribet, à l'aide d'une nacelle de 40 mètres, a consisté à conforter la charpente mal en point en divers endroits, à remplacer l'ensemble des liteaux sur les chevrons ainsi que la quasi-totalité des ardoises.

Le coût total de ces travaux s'élève à 17820€ et est dans l'attente d'un accompagnement financier de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'église Saint Médard étant un édifice classé Monument historique.

Parallèlement, quatre agences ont répondu à la consultation concernant la réalisation d'une étude diagnostic en vue de planifier ultérieurement des travaux de protection de l'église. Une première analyse des offres et leur montant estimatif (environ 40000€ H.T.) a conduit l'équipe municipale à devoir retravailler le cahier des charges en privilégiant dans un premier temps la préservation de l'enveloppe extérieure du bâtiment.

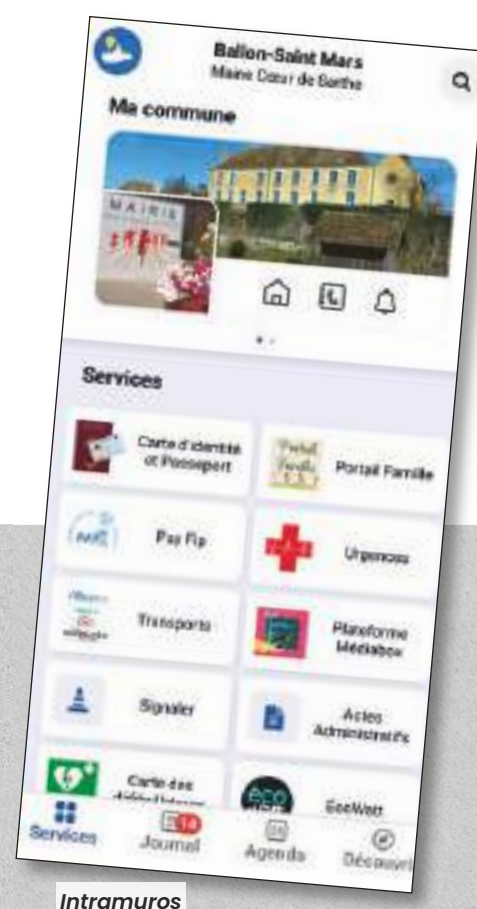
- Une rénovation de la couverture du beffroi a été réalisée par l'entreprise Ribet.
- Le remplacement des liteaux, chevrons et ardoises a nécessité une nacelle de 40 mètres.
- D'autres travaux seront planifiés ultérieurement.



Le site internet



882 followers • 36 suiv(e)s Facebook



Intramuros



VIE MUNICIPALE

Vitesse excessive sur les voies communales

Quel est votre avis ?

Des habitants, de plus en plus nombreux, attirent de temps à autre l'attention de M. le Maire, sur la vitesse excessive de la part d'un certain nombre d'usagers motorisés sur les voies communales. Ces dernières sont souvent utilisées comme itinéraire de transit notamment sur des trajets domicile-travail alors que ces mêmes voies communales peuvent être privilégiées comme itinéraires de promenades à vélo ou à pied. Il en découle un conflit d'usage, un sentiment d'insécurité pour les usagers les plus fragiles et également une dégradation des chaussées et accotements avec le passage de véhicules lourds.

Bien qu'il revienne à chaque usager motorisé d'adapter sa conduite en tenant compte de la configuration des voies empruntées, il n'en demeure pas moins que la limitation de vitesse constitue une sollicitation permanente de la part d'un certain nombre de riverains des voies concernées.

Il peut paraître paradoxal d'être invité à respecter une limitation de vitesse à 70 km/h sur la voie départementale - RD 300 - entre Ballon - Saint Mars et Soulligné-sous-Ballon et ne pas être confronté à une mesure de même nature sur les voies communales autre que la limitation de 80 km/h.

Partant de ce constat, le conseil municipal a confié le soin à la commission des travaux de conduire une réflexion visant, dans une approche globale, à instituer une limitation harmonisée sur les voies communales à 30 km/h et/ou à 50 km/h, tenant compte de leurs caractéristiques techniques (largeur de chaussée, niveau de trafic, tracé en plan...).

Mis à part le coût : entre 150 et 200 € par panneau (fourniture et pose), une telle réglementation à l'échelle communale ne trouvera toutefois un intérêt que si elle est prise en compte par les usagers motorisés.

En tant qu'habitant de la commune ou usager des voies communales, vous pouvez par votre contribution nourrir la réflexion du conseil municipal. Alors n'hésitez pas à nous transmettre votre avis par courrier, par mail (mairie@ballonsaintmars.fr), via le site internet ou l'application Intramuros.

- Les habitants de Ballon - Saint Mars se plaignent d'une vitesse excessive sur nos routes communales.
- Cette vitesse crée de l'insécurité sur des routes rétrécies, très empruntées par les piétons.
- Une réflexion visant une limitation des vitesses sera étudiée par la commission travaux.
- Vos avis sont les bienvenus : courrier, mail, site internet.

Mayotte

Le 14 décembre 2024, le cyclone tropical intense Chido a provoqué des dégâts matériels considérables sur l'ensemble du territoire mahorais, en particulier sur les logements et les infrastructures publiques. Face à l'ampleur de cette catastrophe naturelle, un grand nombre de collectivités se sont mobilisées aux côtés de l'État pour permettre une reconstruction aussi rapide que possible.

Dans ce cadre, la commune a décidé d'attribuer une aide financière de 300€ répartie pour moitié entre la Protection Civile et la Croix Rouge.

- Une aide financière de 300€ a été votée pour venir en aide à Mayotte suite au cyclone tropical Chido.

Acquisitions foncières

Outre l'achat de parcelles de terrain à l'angle de la rue de la Fuie et du Tertre Rousseau (cf projet logements locatifs Sarthe Habitat rue Carnot) et d'un terrain bâti au 24, rue du Général Leclerc (cf projet boulangerie), le conseil municipal a également saisi l'opportunité lors de mutations ou de ventes pour se porter acquéreur de terrains nus ou bâtis, à titre de réserves foncières :

- Parcelle de 362 m² rue de Lansac Est au prix de 20 000 €. Cette parcelle pourrait permettre la création d'un espace de stationnement pour les riverains du quartier dans le cadre d'un futur réaménagement de la place des Halles.

- Parcelle de 4342 m² attenante pour partie au cimetière

Pôle d'Echange Multimodal « Saint Laurent »

Les travaux du Pôle d'Echange Multimodal (PEM), implanté en entrée Sud de l'agglomération, ont démarré à la mi-décembre par la réalisation d'un arrêt en enclave afin de permettre rapidement la mise en service de l'arrêt commun à la nouvelle ligne interurbaine « illyGo n° 211 GO » et à la ligne ALEOP n° 211.

Cette mise en service s'est effectuée le 6 janvier dernier en présence de M. Stéphane Le Foll et M^{me} Véronique Cantin, respectivement président et 1^{ère} vice-présidente du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe.

Outre l'arrêt dédié aux lignes interurbaines ALEOP et illyGO, le Pôle d'Echange Multimodal comprend également à proximité immédiate une aire de stationnement d'une vingtaine de places faisant office de parking de rabattement vers l'arrêt de cars et d'aire de covoiturage. La commune vient également d'équiper cet ensemble d'un abri vélos comprenant quatre arceaux. En fin d'année, le quai bus sera doté par la région des Pays de la Loire de deux abribus. Des plantations ont été faites par le service technique communal en sortie d'hiver.

Un certain nombre d'usagers s'est déjà approprié la nouvelle ligne « illyGo » ainsi que l'aire de stationnement. Un premier bilan de fréquentation de la ligne sera présenté en juillet et des enseignements plus définitifs seront tirés en fin d'année quant à la pérennisation de cette expérimentation qui représente une nouvelle offre de transports collectifs sur notre commune.



Voirie communale

Hors agglomération

La commune va poursuivre les travaux de réfection de la voirie communale hors agglomération. Confiés à l'entreprise Eiffage, ces travaux, sur un linéaire d'un peu plus de 2,200 km, concernent la voie communale n°10 - secteur « Croix du Jarossay » et la voie communale entre le lieu-dit « Goupillon » et le chemin des « Guyonnières » en limite avec la commune voisine de Soulligné-sous-Ballon. Faisant suite aux travaux réalisés à l'automne dernier (réalisation de poutres de rives en béton, renforcement des rives de chaussée en grave non traitée, reprofilage en béton bitumeux du revêtement de chaussée), un enduit d'usure gravillonné bi-couche sera mis en œuvre au cours de l'été, précédé par un curage des fossés et un dérasement des accotements.

Programmés habituellement en fin d'année, l'entretien des haies bocagères sur les voies et chemins communaux n'a pu être réalisé qu'à la sortie de l'hiver, les nombreux épisodes pluvieux au cours de cette période conduisant l'entreprise à différer son intervention. Il en fut de même de l'entretien des collecteurs sur la partie Ballon.

- Au cours de l'été l'entreprise Eiffage va procéder à un enduit d'usure gravillonné bi-couche sur la VC10.

En agglomération

La commune a la particularité d'être traversée par des routes départementales selon des axes Nord-Sud et Est-Ouest avec un trafic de plus de 3000 véhicules/jour pour la seule RD 300 (route de Mamers, rue Paul Ilias, rue du Général Leclerc, rue Saint Laurent). Sur l'axe de la RD 300, il en résulte une usure de la voirie ajoutée à la dégradation engendrée par les travaux d'assainissement et d'eau

Pour plus d'information sur ce nouveau service : « je change de mode », un site web dédié du Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe.

Réalisés par les entreprises Eiffage et Traçage Service pour un montant de 91359€ H.T., les travaux du PEM, réceptionnés en mai dernier, sont financés à hauteur de 48755€ par l'État au titre du Fonds Vert et à hauteur de 9000€ par la région Pays de la Loire au titre de la mise en accessibilité de l'arrêt cars.

- Des travaux d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal ont été réalisés.
- Une aire de stationnement et de covoiturage est à disposition, ainsi qu'un abri vélos.
- La ligne Illygo n° 211GO est mise en service depuis le 6 janvier 2025.
- Deux abribus complèteront l'ensemble en fin d'année.



potable rue Saint Laurent. La fine couche d'enrobé mise en œuvre rue du Général Leclerc à la sortie de l'hiver par le service des routes du conseil départemental ne constituait qu'une solution provisoire dans l'attente d'un aménagement plus pérenne.

En effet, dans l'expectative d'un contournement de l'agglomération inscrit au schéma départemental routier, le conseil départemental de la Sarthe a octroyé en 2023 à la commune une subvention exceptionnelle de 183920€ en vue de contribuer au financement de travaux de réfection des chaussées sur les voies départementales en traversée d'agglomération.

C'est la raison pour laquelle le conseil municipal envisage, d'ici la fin du présent mandat, une remise en état de la chaussée de la RD 300 en agglomération au droit des voies évoquées ci-dessus avec l'objectif d'y améliorer les conditions de sécurité par une circulation motorisée plus apaisée et une meilleure perception réciproque des usagers.

Chiffrée à environ 530000€ H.T., cette opération de réaménagement devrait bénéficier en 2025 d'une subvention de l'État à hauteur de 167000€ au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Au vu de cette dernière décision, le conseil municipal a considéré que les conditions financières (taux de subventions à un peu plus de 66 %) étaient réunies pour lancer l'étude d'un avant-projet. Cette dernière a été confiée à l'Agence des Territoires de la Sarthe.

- D'ici 2026 la route traversant Ballon sera refaite avec les finances de la commune, les subventions de l'État et du département.

- La commune de Ballon - Saint Mars a fait l'acquisition de plusieurs parcelles.
- Ces achats doivent permettre la création d'espaces de stationnement ou servir de futurs projets d'aménagement urbain.

de Ballon et ayant un retour rue Carnot au prix de 65 000 €. Cette parcelle présente un intérêt pour la commune au regard de projets d'aménagement urbain en cours de réflexion (extension cimetière, réseau de chaleur, restructuration groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter).

- Parcelles rue de Moulins d'une surface totale d'un peu plus de 2ha au prix de 15 000 €.

Situées à l'arrière de la résidence Bel Air, leur acquisition constitue une opportunité pour résoudre certaines problématiques liées au ruissellement des eaux pluviales dans le secteur de la rue de Moulins, voire de constituer

une réserve foncière dans le cadre de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) au titre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.



Travaux Parking rue de l'Ouest - Allées des cimetières

Comme indiqué dans le précédent bulletin municipal, la volonté de l'équipe municipale vise à réaménager le parking rue de l'Ouest en adéquation avec son environnement naturel tout en favorisant au maximum l'infiltration des eaux pluviales au droit des emplacements de stationnement ainsi que dans les espaces verts dédiés aux plantations d'arbres, lesquels seront renouvelés.

Dans la consultation lancée en février dernier auprès d'entreprises, a également été inclus le revêtement en enrobés dits « grenailés » de l'allée principale de chacun de nos deux cimetières.

Trois entreprises ont répondu à cette consultation au terme de laquelle l'entreprise Eiffage a été retenue pour un montant de 223 033,27€ H.T.

Une réunion de préparation de lancement de chantier s'est déroulée le 22 mai dernier en présence de l'entreprise et de M. Pierre Pottier de l'Agence des Territoires de la Sarthe agissant en tant qu'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte de la commune.

Le démarrage des travaux d'une durée prévisionnelle d'un mois est prévu pour les deux chantiers à partir du 8 septembre avec un objectif prioritaire, celui d'achever

les travaux pour les cimetières deux semaines avant la Toussaint. Les opérations de « grenailage » des enrobés seront réalisées 7 à 8 semaines après leur mise en œuvre afin d'éviter tout phénomène de remontée de bitume en surface.

Durant les travaux, l'accès au parking rue de l'Ouest sera totalement neutralisé. Il en sera de même pour les deux cimetières où l'accès au public, hors sépultures, sera permis uniquement en dehors des périodes d'interventions de l'entreprise.

- L'entreprise Eiffage a été retenue pour effectuer les travaux de réaménagement du parking, rue de l'Ouest.
- De nouvelles plantations d'arbres sont prévues pour un environnement plus naturel.
- Pendant la même période, l'allée principale des cimetières de Ballon - Saint Mars sera revêtue d'un enrobé grenailé.
- L'accès au cimetière sera autorisé pendant les sépultures.

Projet logements locatifs Sarthe Habitat

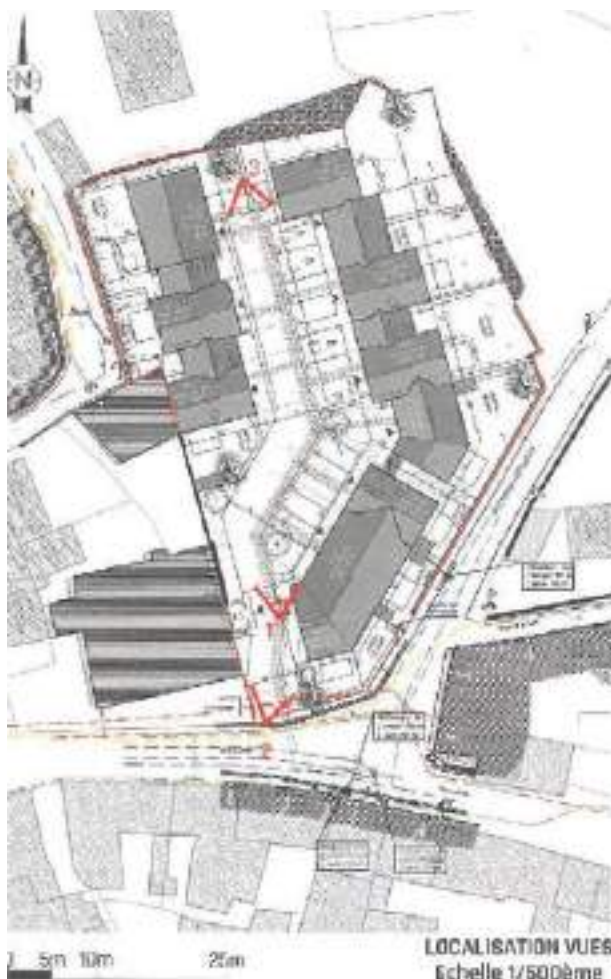
Quelque peu mis en stand-by durant le second semestre 2024 en raison du contexte économique (inflation des coûts de construction), ce projet de logements locatifs connaît depuis le début de l'année 2025 une nouvelle marche en avant.

Composé à l'origine de neuf logements (trois T2, deux T3 et quatre T4) sur une emprise de 2360 m² et adossé à une enveloppe prévisionnelle de 1244 000€ H.T., le programme a été porté à 10 logements avec l'ajout d'un logement type T3 avec duplex par le comité de probation de Sarthe Habitat en fin d'année 2024 et ce pour des raisons d'équilibre financier d'opération.

Ainsi validé, l'avant-projet de ce programme a été présenté en janvier dernier par l'agence d'architecture SICA Normandie. Le permis de construire a été déposé courant mars. Situé dans le périmètre du Donjon, le délai d'instruction par les services compétents s'en trouve quelque peu allongé. Une signature du permis de construire est toutefois attendue pour le début de l'été. Passé cette étape, le temps sera venu pour Sarthe Habitat de lancer la consultation auprès d'entreprises pour la construction des logements. Un démarrage des travaux peut être envisagé pour le début de l'année 2026. Durée prévisionnelle du chantier : 12 mois.

En parallèle, concernant la question du stationnement aux abords de l'opération, la commune a mis à profit la période passée pour progresser sur la recherche de solutions. Ainsi la commune a procédé progressivement à l'acquisition de trois parcelles de terrain contiguës à l'angle de la rue de la Fuie et du Tertre Rousseau, d'une surface totale d'un peu plus de 1000 m² pour la somme de 36 605€. Ces acquisitions permettront la création d'une poche de stationnement d'une dizaine d'emplacements à l'usage notamment des riverains et usagers du secteur.

- Le programme de construction portera sur 10 logements locatifs : 3 T2, 3 T3 dont un en duplex et 4 T4.
- Le permis de construire étant déposé, les travaux pourraient commencer en début d'année 2026.
- Le projet est porté par Sarthe Habitat qui a dû faire face à une augmentation des coûts de construction.



Journée citoyenne 2025

Nous vous donnons rendez-vous le 13 septembre pour une nouvelle journée citoyenne au cours de laquelle divers ateliers vous seront proposés afin d'améliorer le cadre de vie de notre commune. Vous pourrez ainsi, selon vos envies, vous inscrire aux ateliers suivants :

- peinture de la seconde partie de la salle périscolaire de l'école,
- cours de l'école (peintures mobiliers urbains...),
- divers projets atelier décors,
- décors de Noël (emballage des paquets cadeaux),
- ramassage,
- préparation de divers espaces dédiés à la plantation de vivaces,
- préparation de la salle, service et rangement après le repas.



Une première réunion d'information et de préparation s'est tenue le 5 juin.

La réunion d'organisation aura lieu le 4 septembre à 20h, salle communale Michel Lalos.

Le 13 septembre, dès 8h45, à la salle communale Michel Lalos, la journée citoyenne débutera autour d'un café et de viennoiseries. Le déjeuner sera l'occasion de se retrouver pour un moment convivial lors duquel les participants pourront échanger sur les activités de la matinée. La journée sera clôturée par un goûter réunissant l'ensemble des participants.

- Une nouvelle journée citoyenne est organisée le 13 septembre 2025.
- Vous pourrez participer à l'atelier de votre choix.
- Une réunion d'information a lieu le 5 juin 2025.
- Une réunion d'organisation aura lieu le 4 septembre 2025 à 20h, à la salle communale Michel Lalos.

Pour toutes questions relatives à l'urbanisme, au funéraire, à l'école et à ses services associés, prendre rendez-vous auprès de la mairie par téléphone (02 43 27 30 21).

*La Lunetterie
de Noémie*

☎ 09 87 01 87 65

✉ lalunetteriedenoemie@gmail.com

📍 1 Place de la République,
72290 Ballon Saint Mars

LC MENUISERIE
MENUISIER, EBENISTE, AGENCEUR

FABRICATION SUR MESURE,
CUISINE, DRESSING, ESCALIER
POSE TOUTES MENUISERIES

LUDOVIC CHASSEVENT

06 15 78 53 64
La paquerie - 72290 Ballon - Saint Mars

contact@lcmenuiserie.fr
www.lcmenuiserie.fr



VIE MUNICIPALE



Atelier Déco

En 2021, l'atelier déco a vu le jour lors de la journée citoyenne. Un groupe de cinq personnes se réunit régulièrement pour rénover, créer de nouvelles décorations sur différents thèmes. Elles sont destinées à embellir et animer notre commune. Pour cette année, une atmosphère estivale a été créée et mise en place sur le rond-point de la gendarmerie et dans la cour de la mairie. Nous vous invitons à venir découvrir l'atelier décoration, le 13 septembre 2025, lors de la journée citoyenne.



- Une ambiance estivale a été créée en 2024 par l'atelier déco.
- L'atelier déco est à découvrir lors de la journée citoyenne.



Course de caisses à savon

Le week-end du 20 et 21 septembre 2025, Ballon - Saint Mars accueillera une nouvelle animation. En effet, l'association nouvellement créée et se nommant « Les rois de la pente » organise cette année, sur notre commune, sa traditionnelle course de caisses à savon. L'année dernière, cette course s'était déroulée à La Guierche.



Les organisateurs ont porté leur choix sur la côte de la Folie pour organiser cette course. D'ailleurs, ils se sont réunis en mars dernier pour réaliser quelques essais et réfléchir à l'emplacement des chicanes et des futurs trempins pour agrémenter le parcours des futurs rois de la piste. Sur le week-end, ce sont une quinzaine de courses qui sont au programme avec environ 35 voitures attendues. La commune de Ballon - Saint Mars accompagne l'association pour que ce week-end soit une réussite. Nous vous attendons donc en nombre les 20 et 21 septembre prochains.



- La nouvelle association « Les rois de la pente » organise la course de caisses à savon.
- Elle se déroulera le week-end du 20 et 21 septembre 2025, sur la commune de Ballon - Saint Mars.
- « La côte de la Folie » est le lieu choisi pour ces courses.
- Des essais ont été effectués en mars.
- On vous attend nombreux pour cette manifestation.

Regroupement des Monuments aux Morts

La commune de Ballon, créée à la Révolution, a été divisée en deux communes le 1^{er} janvier 1836, Ballon et Saint-Mars-sous-Ballon. Depuis 2016, elles sont à nouveau réunies dans la commune nouvelle de Ballon - Saint Mars.

À l'issue de la 1^{ère} guerre mondiale, chacune des deux communes historiques a érigé son Monument aux Morts, inauguré le 29 octobre 1922 à Ballon, place des Halles, et le 26 novembre 1922 à Saint-Mars-sous-Ballon, à la sortie du bourg, rue François Nicolas.

Les monuments ont été construits sur des espaces donnés par des habitants de ces communes :

- À Ballon : M. Fouanon, alors maire de Ballon et conseiller général, avait donné une partie de son jardin (71 m²), sa maison est toujours présente derrière le monument.
- À Saint-Mars-sous-Ballon : M. Eugène Ménard, cultivateur à la Croix Brûlée, avait donné 19 m² de son champ.

Les deux communes historiques étant maintenant rassemblées, le regroupement des Monuments aux Morts est apparu au conseil municipal comme un signe fort de cette réunion qui permettrait des commémorations en un lieu unique réunissant tous les habitants de Ballon - Saint Mars.

D'autres raisons nous ont incités à déplacer ces monuments. Depuis leur construction il y a 100 ans, la circulation dans les rues a changé, rendant difficile l'organisation des cérémonies aux Monuments aux Morts de Saint-Mars. Par ailleurs, le départ du monument de la place des Halles à Ballon offrira une superficie plus importante à cette place, rendant possible son réaménagement.

Restait à trouver l'endroit où réimplanter ces monuments ! Nous nous sommes rapprochés du CAUE de la Sarthe (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Les éléments qu'il nous a apportés nous ont permis de développer notre réflexion, nous indiquant des démarches analogues dans d'autres communes et dégageant les contraintes et les possibles de ce regroupement. Nous avons aussi consulté les associations locales d'anciens combattants, UNC/AFN et CATM/ACPG.

À la lumière de ces éclairages, le conseil municipal a choisi la parcelle sur laquelle se trouvait l'ancien château d'eau, rue Carnot, parcelle cadastrée A254 d'une superficie de 257 m². Cette parcelle a été acquise auprès du syndicat des eaux des Fontenelles (SIAEP), auquel elle appartenait. La situation de ce site, à la jonction des deux communes historiques, est porteuse de sens ! Vu sa superficie, les deux monuments seront regroupés avec la borne du « Serment de Koufra », commémorant le passage de la 2^{ème} DB dans la commune en août 1944, borne acquise en août dernier.



Maintenant se pose la question du moment de la translation des deux monuments et de l'installation de la borne sur le nouveau site. Il reste à enlever dans la parcelle de nombreux tuyaux enterrés autour de l'ancien château d'eau, opération qui sera réalisée lors du chantier en cours de remplacement des conduites d'assainissement et d'eau potable. Il reste aussi à réfléchir à propos de la disposition des deux monuments, de la borne et de l'aménagement de l'espace restant. Des devis pour le déplacement et la réinstallation des monuments ont été réalisés. L'aménagement du nouveau lieu de souvenir et de recueillement devrait être terminé courant 2026.

Nous reviendrons alors sur ce que fut la 1^{ère} guerre mondiale et la disparition de nombreux jeunes de la commune, sur la guerre de 1939-1945 et ses morts militaires et civils ainsi que sur les conflits qui la suivirent. Nous nous intéresserons aussi à l'architecture et à l'histoire de ces deux monuments de pierre, témoins des luttes d'une Nation qui défend la Liberté.

Sources :

Site Internet : Patrimoine et Lavoires en Sarthe

Site Internet Michel Lalos : Mémoire 14-18

Archives Départementales de la Sarthe

Cadastre de Ballon-Saint Mars



- En 1836, la commune de Ballon a été divisée en deux : Ballon et Saint-Mars-sous-Ballon. C'est pour ça qu'il y a deux monuments aux morts.
- Depuis 2016, elles sont réunies.
- Le conseil municipal souhaite mettre les deux monuments aux morts au même endroit.
- Le conseil municipal a choisi de les mettre à la place de l'ancien château d'eau.
- Sur la parcelle, il sera mis aussi la borne du « serment Koufra ».
- L'installation se terminera en 2026.

Compostage partagé

Le 12 avril 2025, le groupe de compostage a effectué un retournement des OM (ordures ménagères) biodégradables collectées dans le bac d'apport vers le bac de maturation.

Dans ce bac de maturation, les bio déchets termineront leur décomposition. Ce procédé de retournement consiste à vider le bac d'apport quand il est plein. La partie supérieure d'apport est retirée et mise de côté puis la partie inférieure, dont les bio déchets ayant une décomposition déjà bien avancée, est transvasée dans le bac de maturation. Les OM mises de côté sont redéposées dans le bac d'apport.

Ainsi, le futur compost y terminera sa décomposition pour devenir un terreau que les membres du groupe de compostage (groupe croissant d'une vingtaine de personnes) pourront épandre dans leurs jardins. Ils auront ainsi la satisfaction de contribuer au bien-être collectif pour une vie plus durable tout en réduisant les déchets à traiter par la collectivité.



- La partie basse des ordures ménagères biodégradables a été enlevée du bac d'apport.

Elle a été déposée dans le bac de maturation. La décomposition terminée, les membres pourront se partager le terreau.



Vente de l'espace abribus rue St Laurent

Depuis le transfert, en ce début d'année, de l'arrêt de cars ALEOP vers le Pôle d'Échange Multimodal côté gendarmerie, l'abribus situé rue Saint Laurent n'a plus d'usage. D'une surface de 26 m², propriété de la commune, cette dernière a décidé de le mettre en vente.

Le conseil municipal invite les personnes intéressées à se manifester et à déposer une offre en mairie avant la fin du présent été. Pour toute visite, prendre contact aux heures d'ouverture de la mairie.



- La commune met en vente l'ancien abribus rue Saint Laurent.



Chédigny, village remarquable

Des membres de l'équipe municipale sont allés visiter le village de Chédigny situé entre Chenonceau et Loches, dans le département de l'Indre et Loire.

Ce village s'est embelli au fil des années depuis 1998. Le maire et son équipe municipale ont eu pour objectif de rendre les rues aux villageois en modifiant les flux de



circulation de l'époque puis en convertissant les trottoirs en espaces végétalisés.

Rosiers grimpants et rosiers buissons, vivaces et bulbes agrémentent de leurs couleurs et parfums, au fil des saisons, ce petit village pour le plus grand plaisir de ses habitants et des nombreux visiteurs. D'avril à novembre il y a toujours une fleur au coin des rues.

1000 rosiers, 1500 bulbes et 3000 vivaces et graminées s'y épanouissent, classant ainsi Chédigny comme étant le premier village « Jardin remarquable ».

Un village très inspirant que nous vous recommandons d'aller visiter !



- Visite d'un village nommé Chédigny qui a subi de nombreuses transformations depuis 1998.
- Les trottoirs ont été supprimés, laissant la place aux rosiers, aux nombreuses vivaces et aux bulbes.
- Les visiteurs peuvent se promener en toute sécurité dans les rues, et admirer les belles glycines et rosiers grimpants qui se déploient sur les façades des maisons.

Le coteau des Buttes

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Christian Cordier qui participait à la vie du coteau des Buttes en faisant pâturer ses moutons sur les parcelles de ce site.

Durant ce début d'année l'ensemble des clôtures du coteau des Buttes a été repris et rénové. C'est une longueur totale de 1500 m qui a été relevée avec un remplacement des piquets. De nouvelles barrières ont été mises en place. Le GAEC des Épinais de Souigné-sous-Ballon, éleveur de moutons en bio, a investi depuis ce deuxième trimestre l'ensemble des parcelles du site, ceci en collaboration avec la commune, le département de la Sarthe et le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire. Le 17 mai après-midi a eu lieu l'animation annuelle du



- Les clôtures de ce site ont été rénovées avec un remplacement de piquets et de barrières.
- Les moutons du GAEC des Épinais sont désormais installés sur les parcelles du coteau des Buttes.
- Des établissements scolaires sont venus visiter cet espace naturel sensible.



Platanthère verdâtre



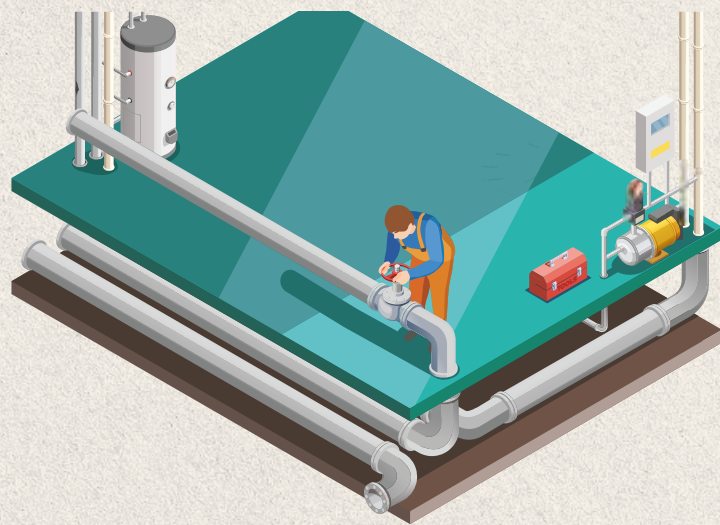
Orchis singe blanche



Ophrys araignée

parcours des orchidées. Une vingtaine de personnes, après un historique du site proposé par Maurice Vavasseur, a pu découvrir, avec les informations apportées par Eric Lantuejoul, technicien du Conservatoire des Espaces Naturels, les différentes espèces d'orchidées présentes sur le site. Les participants ont ainsi pu admirer l'orchis pourpre, l'orchis singe, la platanthère verdâtre et l'ophrys araignée en marchant à travers sauges et colchiques également présentes.

De début avril à mi-juin, les écoles élémentaires de Beaufay, Beaumont-sur-Sarthe, Joué l'Abbé, Saint Pavace, Teillé et Torcé-en-Vallée ont organisé successivement une sortie sur notre site classé Espace Naturel Sensible.



Projet Réseau de chaleur

L'étude de faisabilité confiée au bureau d'études AKAJOLE a fait l'objet d'une restitution intermédiaire en mars dernier.

Un des critères d'analyse de l'intérêt de la création d'un réseau de chaleur est la densité thermique linéaire, indicateur de consommation de chaleur par rapport au linéaire de réseau développé. Ce ratio est exprimé en MWh/mètre linéaire et par an.

Ce critère a conduit, à ce stade de l'étude, à ne plus intégrer dans le périmètre d'étude l'école privée Notre Dame (distance trop importante par rapport aux autres bâtiments), de même pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire et le centre de secours dont les besoins en chaleur s'avèrent trop faibles.

La présente étude doit permettre de vérifier la pertinence de remplacer les chaudières de plusieurs bâtiments par un réseau de chaleur les reliant. Elle permet notamment de comparer les différentes solutions décrites ci-dessous à une solution dite de référence s'appuyant sur les énergies actuellement sollicitées : gaz naturel et électricité.

- Une solution de chauffage au bois granulé concernant la mairie et la bibliothèque municipale, le centre social, la MJC Joël Sadeler, l'ex. trésorerie et la salle communale Michel Lalos. La chaufferie biomasse serait positionnée dans la chaufferie actuelle de la salle communale (scénario 1).
- Une solution de chauffage au bois déchiqueté et appoint de secours au gaz naturel concernant les bâtiments du scénario 1 ainsi que le collège René Cassin, la halle des sports et l'EHPAD. La chaufferie biomasse serait située sur le dépôt communal rue de Moulins (scénario 2).
- Une solution de chauffage au bois déchiqueté et appoint de secours au gaz naturel concernant le collège René Cassin, la halle des sports, l'EHPAD, le restaurant scolaire Nelly Lefèvre et le groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter regroupé sur le site rue de Gaulle, maternelle comprise. La chaufferie biomasse serait située sur la parcelle acquise récemment rue Carnot, côté opposé au centre de secours.

Le choix du scénario est actuellement pour partie suspendu à la décision du Conseil départemental, lequel pourrait trouver un intérêt économique à poursuivre la démarche tant en ce qui concerne le collège René Cassin que l'EHPAD résidence « Bel Air » en tant que contributeur financier au budget de cet établissement. Par ailleurs le Conseil départemental a la volonté d'accompagner les collectivités à travers la mise en place d'une SEM (Société d'Economie Mixte) Energie ayant la capacité de porter la Maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de réseaux de chaleur.



- L'étude de faisabilité doit permettre une analyse portant sur la pertinence de remplacement des chaudières existantes par un réseau de chaleur.
- Le réseau de chaleur doit utiliser les énergies renouvelables, plus écologiques.
- Plusieurs scénarios sont envisagés en utilisant soit un système de chauffage ou bois granulé ou au bois déchiqueté.



TOUCHARD
Pompes funèbres

TOUCHARD
Floris



Le Crédit Mutuel de Ballon – Saint Mars fait peau neuve !

Depuis 2020, le Crédit Mutuel investit dans la rénovation de ses points de vente afin de toujours mieux accueillir ses clients dans des espaces dédiés à la relation client. En septembre, débiteront donc des travaux de rénovation dans le point de vente de Ballon – Saint Mars.

Le Crédit Mutuel a comme priorité d'offrir des services de qualité à ses clients-sociétaires. Cela passe par la présence locale de conseillers pour instaurer la relation de confiance que le Crédit Mutuel entend conserver en favorisant les échanges de proximité. La banque mutualiste s'engage à investir dans la rénovation de son réseau de caisses afin que les équipes puissent accueillir le public dans des locaux rénovés, adaptés et favorisant les échanges.

Pour renforcer sa présence à Ballon – Saint Mars, le Crédit Mutuel est ravi d'entreprendre des travaux afin de réaménager les espaces et rendre ses locaux les plus chaleureux possible. Ces travaux d'aménagement ont pour but de favoriser les échanges et la proximité des plus de 2000 clients sociétaires avec les deux collaborateurs de Ballon – Saint Mars.

Les travaux débiteront à la mi-septembre pour une durée d'environ six semaines. Le point de vente sera fermé et le guichet automatique sera indisponible. Soucieuse de conserver le contact avec ses clients, votre équipe du Crédit Mutuel vous accueillera, pendant la période des travaux, dans des locaux du Crédit Mutuel de Sainte-Jamme-sur-Sarthe, 1 allée du Sablon.

Les conseillers du Crédit Mutuel de Ballon – Saint Mars restent à disposition pour toutes demandes, grâce à l'espace personnel des clients ou par téléphone :

0 820 06 82 29

Service 0,12 € / min
+ prix appel



- L'agence et le distributeur du Crédit Mutuel seront fermés pendant 6 semaines jusqu'à mi-septembre pour cause de travaux.

Une vraie reconnaissance.

Un jour, un appel téléphonique du Gault et Millau régional ; O'Bistro du Saint Ellier rentre dans le célèbre guide dans le département de la Sarthe aux côtés des restaurants avec toque et hôtels reconnus par le guide National !

Richard Gautelier nous raconte cette belle récompense. Le choix de son Bistro a été fait par des votants adhérents au Guide qui y ont déjeuné à travers leurs avis sur Google.

Gault et Millau ont souhaité rencontrer R. Gautelier. Après discussion avec son équipe Kimberley et Diego, avec cinq personnes référentes de Richard, (comptable, client, T. Breton...), rendez-vous a été donné pour un entretien d'une heure trente sur place avec consultation du cahier des charges, la vérification des produits locaux cuisinés, et un bon déjeuner !

Une fois, le Guide reçu et la communication parue dans la presse locale, le nombre de couverts servis quotidiennement a augmenté !

À 56 ans, Richard retire une grande satisfaction de cette promotion, se fait plaisir dans son Bistro avec son équipe et son activité de traiteur. Il recueille des avis positifs pour la qualité de ses prestations lors de mariages. Les repas à thème mensuels ne sont pas en reste.



- Richard Gautelier et son bistro entrent dans le célèbre guide de Gault et Millau.
- C'est une véritable satisfaction pour lui et son équipe et une véritable reconnaissance de la qualité de ses différentes prestations : bistro, traiteur ou repas à thème.

Départ à la retraite du Dr Arnaud Ferran

Il fallait s'y attendre ! Arrivé sur notre commune en juillet 1988, le Dr Arnaud Ferran, médecin généraliste, a rangé définitivement fin juin son stéthoscope.

Sa modestie dut-elle en souffrir, le Dr Ferran a joui d'une excellente réputation tout au long de sa carrière exercée tout d'abord dans un local rue du Général Leclerc, puis au sein du cabinet médical au 2 bis, place de la République et enfin au sein de l'actuelle Maison de Santé Pluridisciplinaire. Elle se caractérise par sa qualité d'accueil et par une grande collaboration entre les différents professionnels de santé.

Un nouvel animateur Economique et Chargé de Communication au sein de la Communauté de Communes

Alessandro Munari est arrivé le 18 mars 2025 au sein de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe. Il a pour mission l'animation économique du territoire, et il est aussi chargé de communication.

Après 10 années passées en tant que responsable commercial international dans différentes maisons d'éditions de bande dessinée, il est arrivé en Sarthe il y a cinq ans en tant que commercial dans une entreprise familiale agroalimentaire, spécialisée dans la fabrication de confitures et sorbets bio. En 2024, il prend la décision d'une reconversion professionnelle dans le domaine public, et plus précisément dans le développement économique. C'est ainsi qu'il arrive à la Communauté de Communes, en remplacement de Jean-Philippe Kadjomou.

Son rôle principal est porté sur la construction et le maintien des liens entre les entreprises du territoire, notamment à travers le Club d'entreprises Maine Cœur de Sarthe. Alessandro est un facilitateur dans les relations entre les sociétés locales et les organismes publics pour tout ce qui peut toucher la vie d'une entreprise (installations, reprises, transmissions, agrandissement, et tout autre besoin économique).

Son second rôle est porté sur la communication pour la Communauté de Communes, sur toutes ses compétences (petite enfance, environnement, mobilité, économie, tourisme, urbanisme...). Il a en charge l'animation des réseaux

sociaux communautaires (pages Facebook et LinkedIn), mais aussi du bulletin communautaire, du rapport annuel ou encore du site internet www.maineceurdesarthe.fr.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre Communauté de Communes.

Ses coordonnées :

Téléphone : 07 56 37 08 31

Mail : alessandro.munari@maineceurdesarthe.fr



- En mars 2025, Alessandro Munari devient animateur économique sur notre territoire Maine Cœur de Sarthe.
- Son rôle sera de faciliter les liens entre les entreprises et les organismes publics.
- En tant que chargé de communication, il gèrera les réseaux sociaux et le bulletin communautaire, entre autres.

Les Établissements Maudet changent de gérance

Nos aînés ont bien connu M^{me} Odette Lejeard épouse Saint-Ellier et M. André Saint-Ellier qui avait repris la boulangerie de son oncle M. Théodore Drouet, en 1935 (qui avait comme employée M^{me} Noémie Bouju épouse Lejeard), sur la place de l'Eglise Saint Médard à Saint-Mars-sous-Ballon.

Après la guerre de 39-45, M. et M^{me} Saint-Ellier ont développé le négoce et le commerce des produits du sol, ainsi que des aliments pour le bétail, en parallèle du café-boulangerie (actuel restaurant O'Bistro du St Ellier) et mise en place d'une citerne à fuel en haut de la côte de la Folie, pour étendre le commerce.

Très accueillants, au service de la population, très estimés, ils ont fait installer le téléphone pour les citoyens et mis en œuvre les livraisons de charbon.

En 1981, M. Juignet (Maine Agri) a amplifié l'activité, sa société devenant un organisme stockeur.

En 1992, cette entreprise est reprise par les Ets Maudet représentés par Georges et Marie-Thérèse ainsi que leurs fils Bertrand et Jean-Pascal. La famille Maudet, issue du monde rural, connaît parfaitement les besoins des agriculteurs. Ils possèdent déjà les graineteries et silos de Beaumont, Vivoin, René et Sainte-Jamme-sur-Sarthe.

Le site de Saint-Mars permet la livraison des céréales, semences, aliments du bétail. Il est aussi ouvert aux particuliers pour le sable, pierre, parpaings...

En 2025, les établissements changent de gérance, avec

l'arrivée de M. Sébastien Blot, Directeur Général.

Il envisage de conforter l'activité du site avec la construction d'un nouveau bâtiment de stockage de 1800 m² avec toiture photovoltaïque.



M. Blot et M. Maudet



- Un peu d'histoire : M. et M^{me} Saint-Ellier sont propriétaires du café - boulangerie, situé à Saint-Mars-sous-Ballon.
- Après la Seconde Guerre Mondiale, ils développent le commerce des produits du sol et aliments pour bétail.
- Généreux, ils font installer le téléphone pour les citoyens.
- En 1981, Maine Agri reprend l'établissement et développe l'activité.
- En 1992, la famille Maudet devient propriétaire de l'entreprise.
- En 2025, nouvelle gérance avec l'arrivée de M. Blot.

Un nouveau gérant pour le Garage Galais

M. Christophe Galais avait repris ce garage avec l'enseigne Renault en 1999. C'est donc après 26 ans qu'il a pris la décision de prendre sa retraite et donner place à un nouveau gérant. C'est M. Kevin Savignard qui arrive après 18 ans de formations et d'expériences dans l'automobile, la dernière en date est celle d'une gérance-associés au garage multi-marques d'Aigné.

M. Savignard a à cœur de pouvoir conserver les services et prestations proposés jusqu'alors, en maintenant l'équipe déjà en place, avec Virginie secrétaire-comptable, Julien carrossier-peintre et Frédéric mécanicien. C'est un garage multi-marques, sous l'enseigne Bosch qui a réouvert le 19 mai dernier. La station essence de marque Total fonctionne pendant les horaires d'ouverture.

Les horaires du garage sont les suivants :

du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-18h30

Le téléphone du garage : 02 43 27 22 76

Le mail du garage : contact@garagellj.com

Nous souhaitons la bienvenue à M. Savignard sur notre commune de Ballon-Saint Mars et souhaitons une belle retraite, avec nos remerciements, à M. Christophe Galais.



- M. Christophe Galais prend sa retraite après 26 ans d'activité sur notre commune.
- M. Savignard est le nouveau gérant.
- Ce sera un garage multi-marques.



- Le docteur Ferran, médecin à Ballon depuis 1988, a pris sa retraite fin juin.



École publique Elisabeth et Robert Badinter

Cette année scolaire, à l'école publique Elisabeth et Robert Badinter a été riche en projets. Voici pour illustrer notre propos quelques-uns d'entre eux.

Tout au long de l'année, nous avons suivi un fil conducteur qui s'est dessiné autour de deux axes :
- **Celui des couleurs** que nous avons exploité notamment à travers l'étude d'artistes, de productions d'œuvres colorées, de lectures mais aussi en cuisine pour les CM1 ! Ce thème a aussi été exploité à travers le son avec un projet musical dont l'aboutissement est un concert avec des musiciens de l' Harmonie Musiqu'en Maine de Ballon - Saint Mars : le 13 juin à l'école maternelle et le 17 juin pour les classes de CP à CE2 à la salle des fêtes Michel Lalos. Les CM1 et CM2 ont présenté leurs chants, poèmes et théâtraliseront l'histoire « *Le magicien des couleurs* » lors d'une représentation le 20 juin sur le site de Saint Mars.

- **Celui des 4 éléments :**
Le feu : Les classes de la TPS au CE2 ont visité la caserne des Pompiers de Ballon - Saint Mars.

La terre : Les CE1 et CE2 se sont rendus à Lucé-sous-Ballon en décembre afin d'y planter des arbres en collaboration avec la commune.
L'eau : Les cycles 2 et 3 ont travaillé sur l'élément de l'eau en suivant la course du Vendée globe ! Les maternelles aborderont ce thème par les sciences et la lecture d'albums.
L'air : les élèves des classes maternelles ont pu assister au spectacle « *La promenade de Flaubert* » : Au fil des quatre saisons, Flaubert, infatigable, se promène, sous le regard du soleil, des nuages, de la montagne et de la mer et du vent : le vent capricieux lui fait perdre jusqu'à ses membres.
Nos sorties de fin d'année seront aussi en rapport avec ce même thème puisque six classes de l'école se rendront aux Grottes de Saulges. Les deux autres iront visiter l'aquarium de Touraine et le parc des Mini-Châteaux.

Les écrans
Un autre projet phare de cette année est intitulé « *du bon usage des écrans* » : celui-ci mené en partenariat avec la MDP et la maison de santé Baljam a débuté par une intervention sur toutes les classes en novembre d'une classe cinéma pour sensibiliser les élèves aux effets spéciaux, et aux « trucs » du 7^{ème} art.
Il s'est poursuivi par l'intervention d'élèves infirmières stagiaires dans toutes les classes sur le thème de l'usage des écrans. Cette intervention a mené à la création d'affiches qui ont été exposées dans les maisons de santé (de Ballon - Saint Mars et Sainte-Jamme-sur-Sarthe).

Pour sensibiliser les parents à ce projet, nous avons fait circuler les week-ends, un livret d'échange sur ce thème avec des petits défis lancés pour réduire le temps d'écrans au profit d'autres activités (fichier réalisé par la maison de santé). La finalité de ce projet a été une soirée dans la salle communale Michel Lalos le mardi 10 juin lors de laquelle des acteurs ont proposé des saynètes sur ce sujet, et nous avons présenté des extraits du travail réalisé par les élèves.

Moments sportifs
Les élèves des classes MS/GS au CM2 ont pu partager un grand moment convivial et sportif au moment de l'enduro de l'école le 1^{er} avril : et non ce n'est pas un poisson, ils ont tous couru vaillamment et se sont même dépassés ! Les élèves de GS au CM2 ont profité de séances de piscine à Coulaines. Les CM1 et CM2 ont pédalé sur les chemins et routes de Ballon - Saint Mars. Les cycles 2 ont participé à une sortie orientation tandis que deux classes de maternelle ont présenté leur danse contemporaine à d'autres écoles.

Le bien-être
Les élèves de CM ont pu apprécier le projet sophrologie qui s'est déroulé sur six séances en présence d'une intervenante faisant suite au travail amorcé l'année précédente.

Les 100 jours d'école
Les CP, CE1 et CE2 ont fêté les 100 jours d'école à la fin du mois d'avril ! Cette fête est le point fort de rituels mathématiques réalisés toute l'année. Des ateliers ont été réalisés autour du nombre 100 durant une après-midi qui s'est terminée par une belle photo de groupe.



- De nombreux projets scolaires ont été menés par les professeurs et leurs élèves.
- Ils ont travaillé sur le thème des couleurs et celui des 4 éléments : le feu, l'eau, la terre et l'air.
- Une sensibilisation de l'usage des écrans a été proposée aux élèves avec la création d'affiches.



Visite de la caserne des pompiers de Ballon - Saint Mars



Enduro de l'école



Spectacle « la Promenade de Flaubert »



Photos de l'exposition des affiches réalisées par les élèves de l'école publique Elisabeth et Robert Badinter dans le cadre du projet écran.

Collège René Cassin : séjour latiniste en Italie

Dans le cadre de leur cours de latin, 46 élèves latinistes de 3^{ème} des collèges André Pioger de Conlie et René Cassin de Ballon ont effectué un séjour en Italie. Ce voyage initié du 24 au 29 mars 2025 a assuré la découverte de la cité et des vestiges de Rome et de la baie de Naples.

Les longues heures de car ont vite été oubliées avec un programme riche : découverte des loisirs de la Rome Antique en visitant les thermes de Caracalla et le Colisée, du cadre de vie des empereurs et des sénateurs en arpentant la verte colline du Palatin, les pavés du forum et le Panthéon, cœur de l'activité politique, religieuse et judiciaire sous la République. Ascension du Vésuve et vue magnifique sur la baie de Naples. Plongée dans la vie des habitants de Pompéi en 79 après J.C, en pénétrant dans leurs « domus », leurs boutiques, leurs thermes, leurs théâtres, miraculeusement conservés par les cendres et la lave crachées par le Vésuve. Découverte du port antique de Rome à Ostie et déambulation dans la villa de l'empereur Hadrien. Promenade dans la Rome Baroque du Vatican à la place Navone en passant par la fontaine de Trévi, à l'affût de ses chefs d'œuvre, ses trompe-l'œil, ses fontaines. Jeu de piste, défis photographiques, écriture de poèmes et chasse au trésor ont permis aux élèves de découvrir in situ les notions étudiées pendant les cours de LCA (Langue et Culture de l'Antiquité). Dégustation de

pizzas, de glaces et de pâtes étaient évidemment au rendez-vous !

« Les collégiens sont revenus fatigués par des journées bien remplies, mais les étoiles qui brillaient dans leurs yeux laissent penser qu'ils ont beaucoup apprécié leur séjour. Ce voyage est une grande réussite permettant de développer leur goût pour la culture antique romaine. C'est également une réussite humaine car c'est la deuxième année que les deux collèges partagent un séjour en commun. Ils se sont même trouvés un nom de groupe « Les Balis », association de Ballon et Conlie. Je tiens à remercier tous ceux qui ont rendu ce séjour réalisable »



déclare Karine Jouanneau, organisatrice du voyage et professeure de latin dans les deux établissements.

- 46 élèves latinistes des collèges de Ballon - Saint Mars et Conlie ont voyagé en car direction l'Italie.
- Un séjour de découverte de la cité et des vestiges de Rome.
- Les visites très nombreuses mais enrichissantes ont bien rempli les journées des collégiens.



Collège René Cassin

Du lundi 5 avril au samedi 10 avril, 14 élèves inscrits en 3^{ème} Langues et Cultures Européennes au collège René Cassin, accompagnés de trois professeurs (M^{me} Lucas, M^{me} Roman-Clément et M. Servain), ont participé à une mobilité Erasmus en Espagne. Destination principale : l'établissement scolaire IESO Belerma dans le village d'Ossa-de-Montiel, situé dans la province d'Albacete. Dix élèves du collège de Ballon-Saint Mars avaient déjà eu l'opportunité de recevoir un correspondant espagnol en Novembre 2024. C'était donc maintenant au tour des jeunes français d'être invités dans les familles de leurs correspondants et de découvrir leur mode de vie.



Le lundi soir, les correspondants espagnols et leurs professeurs ont réservé un accueil particulièrement chaleureux à leurs visiteurs, qui ont pu admirer une exposition de peintures et d'ukulélés décorés à la main par les élèves de l'établissement. Pour faciliter les retrouvailles ou les nouvelles rencontres, des jeux et des activités brise-glace ont également été organisés.

Au cours de cette semaine, les participants à cette mobilité Erasmus ont poursuivi le projet « River Folks », initié en novembre. Ils ont ainsi rédigé et enregistré des podcasts sur de nouveaux personnages liés aux métiers et animaux typiques de la région des lagunes de Ruidera, créé une affiche « River Folks Wall » pour célébrer le projet, et réalisé des vidéos pour promouvoir l'Europe.

Ce fut également une semaine riche en découvertes culturelles grâce à la visite de sites remarquables tels que la grotte de Montesinos, les lagunes de Ruidera ou encore Tolède, l'une des plus anciennes villes d'Espagne. Une activité kayak sur l'une des lagunes du parc régional a également été organisée, au milieu d'un décor naturel unique en Europe.

Le dernier soir, une cérémonie de remise des certificats de participation à la mobilité Erasmus a eu lieu, suivie d'un repas convivial organisé par les familles d'accueil. L'ambiance était très chaleureuse et amicale. Le samedi matin, après des adieux émouvants, les élèves français ont profité d'une dernière escale dans la ville côtière d'Alicante, en explorant son château et son quartier historique, avant de prendre l'avion du retour.

- 14 élèves du collège René Cassin sont partis en Espagne grâce à une mobilité Erasmus, pendant une semaine.
- Certains collégiens avaient reçu chez eux leur correspondant espagnol.
- Beaucoup d'activités ont été proposées : la visite de sites remarquables et une sortie kayak.

Kassandra, alternante pour la rentrée scolaire 2025

Kassandra Bouin va intégrer l'équipe des personnels communaux attachée aux classes maternelles de l'école publique Elisabeth et Robert Badinter à la rentrée de septembre 2025 dans le cadre d'une alternance pour préparer le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance. Elle remplacera Sarah Portier qui, après une année passée dans les classes maternelles, poursuivra son parcours professionnel. Nous remercions Sarah pour sa disponibilité, son engagement



Fonctionnement de l'école publique

L'équipe municipale s'est engagée à proposer une école publique de qualité à nos jeunes concitoyens. La collectivité assume donc financièrement les charges liées à ce bon fonctionnement : entretien des bâtiments, dépenses énergétiques, équipements, fournitures scolaires, entrées et transports piscine, formation des agents, rémunération des personnels (hors personnel enseignant)...

Ces différentes dépenses sont d'un montant de 95 428,63€ pour les élèves d'élémentaire et de 114 036,14€ pour les élèves de maternelle. Elles sont donc d'un montant de 867,53€ par élève d'élémentaire et de 1869,44€ par élève de maternelle. Ces sommes sont la base de calcul des participations obligatoires de la commune au fonctionnement de l'école privée Notre Dame du Sacré Cœur. Soit pour 2024 : 21 688,25€ pour les 25 élèves d'élémentaire et 22 433,28€ pour les 12 élèves de maternelle soit un montant global de 44 121,53€.

- Toutes les charges liées au fonctionnement de l'école publique sont financées par la collectivité.
- Les dépenses globales sont de 209 464,77€.

Les services périscolaires

Pour accompagner au mieux les élèves et leurs familles, la collectivité met à leur disposition des services périscolaires (non obligatoires) :

- **Transport scolaire** : Les navette du matin et du soir entre les différents sites sont assurées par la région des Pays de La Loire, la commune prenant en charge la participation financière exigée auprès des familles. Elle met à disposition un agent accompagnant les enfants lors des déplacements. La navette du midi est assurée et prise en charge financièrement par la commune.



Transport - coût global: 20 065,70 €

■ Participation de la commune

- **Restauration scolaire** : Une équipe de 10 agents assure la confection des repas ainsi que le service et l'accompagnement des jeunes convives.



Restauration scolaire coût global: 121 424,03 €

■ Participation communale: 70 755,71 €
■ Participation des familles: 90 668,32 €

- **Temps d'activités de la pause méridienne** : six animateurs qualifiés (agents communaux et extérieurs) proposent des activités culturelles, manuelles et sportives aux élèves de l'école publique fréquentant le restaurant scolaire ou non. Le financement de ce service est assuré par la commune et la CAF, les parents d'élèves payant uniquement un droit d'accès symbolique au service en fonction de leur quotient familial.

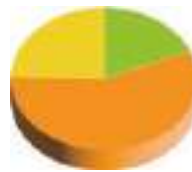


L'équipe de restauration:
De gauche à droite: Cécile Laurent, Isabelle Lebesle, Brigitte Lambin, Evelyne Emery, Laëtitia Ribault, Chantal Evvard, Léa Letay, Bouchra Chhiti, Pélagie Renard, Thomas Marchand.



Grands jeux avec Corentin et Benjamin.

- **Accueil périscolaire** : deux groupes d'accueil encadrés chacun par un animateur diplômé sont proposés matin (de 7h30 à 8h50) et soir (de 17h à 18h30). Le financement de ce service est assuré par la participation financière des parents, celle de la CAF et de la MSA, le reste étant à la charge de la commune.



Accueil périscolaire coût global: 60 706,22 €

■ Participation communale: 34 536,78 €
■ Participation des familles: 14 714,46 €
■ Participation CAF/MSA: 11 454,98 €

L'ensemble des dépenses engagées pour le fonctionnement de l'école et des services scolaires (hors transport) sert de base au calcul des participations financières des communes partenaires Congé-sur-Orne et Lucé-sous-Ballon soit 2063,68€ par élève. La contribution de Congé-sur-Orne, pour 20 enfants est de 41 273,60€; celle de Lucé-sous-Ballon, pour cinq enfants est de 10 318,40€.

- La municipalité assume une grande partie des dépenses des services périscolaires.
- Cela concerne les transports scolaires, la restauration scolaire, les temps d'activités et l'accueil périscolaire.



Temps d'activités coût global: 66 859,94 €

■ Participation communale: 58 776,94 €
■ Participation des familles: 685,00 €
■ Participation CAF: 7 398,00 €



L'équipe d'animation:
De gauche à droite: Angéline Rousseau, Léa Letay, Elise Beignard, Benjamin Billet, Corentin Leroux, Brigitte Lambin.

- Kassandra sera la nouvelle alternante de l'école maternelle à la rentrée scolaire 2025.
- Elle va préparer le CAP AEPE (Accompagnement Éducatif Petite Enfance).
- Elle sera un soutien aux ATSEM et à l'équipe enseignante.
- Kassandra participera à l'accueil des enfants et aux activités pédagogiques avec bienveillance.



Restaurant scolaire Nelly Lefèvre

FONCTIONNEMENT

Premier service dans les deux réfectoires de 12 h 05 à 12 h 55 pour les PS, MS, GS, CMI et CM2.
Deuxième service dans les deux réfectoires de 13 h 05 à 13 h 55 pour les CP, CE1 et CE2.

FABRICATION

145 repas par jour en moyenne (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) sont fabriqués le jour même de la consommation (pluches de légumes parfois réalisées à J-1) avec essentiellement des produits frais.

- 47 enfants des classes maternelles inscrits soit 75 % des élèves de cette tranche d'âge.
- 96 enfants des classes élémentaires inscrits soit 87 % des effectifs de ce niveau.

De la fabrication au service, 10 agents s'assurent du bon déroulement de la pause méridienne en plus de leurs autres tâches journalières.

À l'initiative de Nelly Lefèvre accompagnée de Valérie-Galais Mahé et Cécile Laurent, le restaurant scolaire n'a eu de cesse d'améliorer la qualité des repas proposés aux enfants de l'école publique. Engagée dès 2016 dans la charte qualité/proximité portée par le Pays du Mans, l'équipe de restauration a banni les conserves de ses approvisionnements pour se tourner vers des produits frais et locaux. Cet effort encouragé par les élus a été poursuivi par les agents en charge des approvisionnements soit successivement Aurélie Esnault, Camille Chaplain puis actuellement Thomas Marchand. Après avoir obtenu, la première fleur de la charte en 2016, la deuxième en 2017, la troisième en 2018, le restaurant scolaire Nelly Lefèvre vient d'être récompensé par la quatrième fleur, échelon maximum des restaurants engagés dans la démarche. Juste récompense pour une équipe qui confectionne des repas dont la qualité est reconnue par tous !

Les objectifs de l'équipe sont de :

- soutenir les producteurs locaux en contribuant ainsi à l'économie locale;
- favoriser la saisonnalité des produits et donc leurs qualités gustative et nutritionnelle;
- préserver l'environnement car moins de transport = moins d'empreinte carbone;
- garantir la traçabilité des produits;
- sensibiliser à la gestion et réduction du gaspillage alimentaire.

Pour rappel, la loi EGalim instaure l'obligation de s'approvisionner avec au moins 50% de produits bio ou bénéficiant d'un Sigle d'identification de Qualité et d'Origine (SIQO). Parmi ces 50% de produits répondant à un gage de qualité , au moins 20% doivent être d'origine biologique.

Pour la télédéclaration de 2024, le restaurant scolaire Nelly Lefèvre de la commune de Ballon – Saint Mars atteint une nouvelle fois les objectifs de la loi EGalim en enregistrant les résultats suivants :

- 81% de produits locaux (78% de légumes locaux et 100% de viandes locales);
- 36% de produits bénéficiant d'un SIQO (hors bio);
- 33 % de produits bio.

LES FOURNISSEURS



Le Jardin de la Corne
Légumes de saison - **BIO**
Ballon - Saint Mars (72)



Broussailles
Plants maraîchers, plantes aromatiques, fleurs comestibles, fraises et petits fruits - **BIO**
Ballon - Saint Mars (72)



Ferme de la Muzerie
Légumes de saison - **BIO**
Joué-l'Abbé (72)



P'tit Potager
Fruits et légumes
Le Mans (72)



GAEC Le Pis qui Chante
Fromages au lait cru - **BIO**
Villaines-sous-Lucé (72)



Ferme Lait'Loges
Produits laitiers certifiés **HVE**
Saint-Georges-le-Gaultier (72)



GAEC Bio Avenir
Produits laitiers - **BIO**
Spay (72)



La Pêche en Poche
Poissons frais
Longnes (72)



Ferme Saveurs de Jenvries
Viandes de porc et bœuf certifiés **HVE**
Souillé (72)



Ferme de la Mandinière
Œufs frais de plein air
Bonnétable (72)



Charcuterie Cosmes
Viandes de porc, bœuf, veau, agneau et volaille
Le Mans (72)



Charcuterie Ruel
Viandes de porc et bœuf
Bonnétable (72)



Guillet - LDC
Volailles Label Rouge (Loué)
Morannes-sur-Sarthe (49)

Boulangerie Malabry

Pains frais
Ballon - Saint Mars (72)

Outre la confection de repas sains et équilibrés, l'équipe de restauration assume un rôle pédagogique auprès des élèves en les sensibilisant de façon active à la réduction du gaspillage alimentaire par des sessions de pesées. La découverte de nouvelles saveurs et les activités proposées par l'équipe d'animation lors des repas à thème (Hollywood et Bollywood cette année) viennent enrichir le rôle du restaurant. Depuis l'année dernière, l'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale apporte son concours en proposant des lectures autour du thème choisi.

Des événements plus festifs : repas de Noël, pique-nique de fin d'année viennent compléter les propositions de l'équipe.

- Le restaurant scolaire Nelly Lefèvre vient d'obtenir sa 4^{ème} fleur.
- Une belle récompense pour toute l'équipe, pour leur engagement à confectionner des repas sains et équilibrés.
- Le restaurant scolaire, c'est deux services avec une moyenne de 145 repas par jour.

Restructuration du restaurant scolaire et de l'école publique

Comme relaté dans le précédent bulletin, le montant de cette opération chiffré par la société AMENAO à 3500 000 €, montant excédant les capacités financières de notre collectivité, a conduit l'équipe municipale à donner une nouvelle orientation à sa réflexion. Il est maintenant envisagé de regrouper les huit classes de l'école sur le site de la rue du Général de Gaulle. Deux entités, une maternelle et une élémentaire, disposant chacune d'une cour et d'un accès différenciés pourraient y être implantées en utilisant les espaces disponibles (espace herbeux en bout de cour actuelle le long de la rue Carnot, espace vert en bord de la rue de Gaulle). Les quatre classes actuelles pourraient accueillir les trois classes maternelles, la quatrième salle pouvant héberger la salle de sieste. La salle multimédias actuelle deviendrait salle de motricité et d'activités. Un nouveau bâtiment devrait alors être construit pour accueillir les cinq classes restantes. La commune ayant récemment acquis un terrain donnant rue Carnot, un parking recevant les véhicules des parents d'élèves pourrait y être implanté.

C'est sur la base de cette réflexion que la commune a mandaté la société AMENAO en charge de réaliser cette nouvelle étude. Ceci entraînant un avenant de 5160 € HT à la charge de la commune.

- Le conseil municipal réfléchit au regroupement des classes au même endroit, rue du Général de Gaulle.

ET LE BUDGET ?

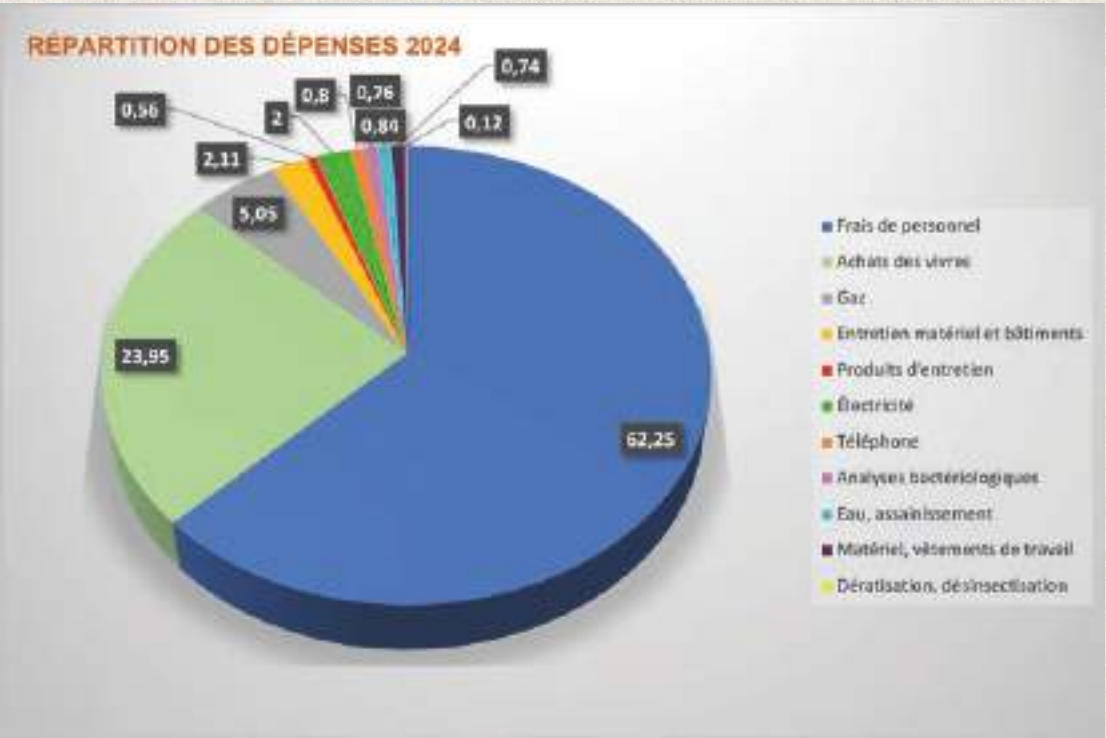
8,86€
(8,46€ en 2023 et 7,23€ en 2022)

Coût de revient d'un repas

Dont **2,12€** de part alimentaire
2,24€ en 2023 et 2,11€ en 2022

Dont **6,74€** de part fixe de fonctionnement
6,22€ en 2023 et 5,12€ en 2022

- Tarification pour les enfants de la commune + Congé + Lucé = 3,87€ (3,79€ en 2023).
- Tarification pour les enfants hors commune = 4,16€ (4,08€ en 2023).
- 56% du coût de revient d'un repas est pris en charge par la commune, le reste par les parents d'élèves.





Les Fols journées de Ballon – Saint Mars

Forte du soutien du conseil municipal, l'équipe de travail autour de la création d'un festival médiéval a proposé une réunion publique en février qui a réuni une soixantaine d'habitants de Ballon – Saint Mars. Devant l'enthousiasme des personnes présentes, la création d'une association a donc été décidée. L'association des Fols journées de Ballon – Saint Mars (non il n'y a pas de fautes d'orthographe ou de frappe, c'est l'écriture et les accords du Moyen Âge) a vu le jour le 6 mars 2025. Son bureau est composé de: Estelle Orange (présidente), Damien Proust (vice-président), Céline Vasseur (secrétaire), Audrey Limbongo (secrétaire adjointe), Adeline Ianotto (trésorière), Cyrille Froger (trésorier adjoint), complété par le conseil d'administration avec: Richard Gautelier, Perrine Guinet, Anouchka Guitton, Gwenael Leduc, Jean-Yves Lefèvre, Frédérick Niepceron, Fabienne Ruel.



Les premières commissions, animation et restauration, se sont déjà réunies afin de prendre en compte des nouvelles idées et d'élaborer un beau programme pour ce festival. Avant notre temps fort de l'été 2026, les Fols journées de Ballon – Saint Mars se sont associées à l'ABIACA pour l'organisation de l'Oktoberfest. D'autres animations vous seront proposées comme un concours de trut pendant l'hiver et une marche gourmande et patrimoine au printemps, pour faire vivre l'association.

Retenez votre week-end du 11-12 juillet 2026 !

Pour nous contacter:
lesfolsjournees72290@gmail.com



- Une nouvelle association a été créée: les fols journée dont Estelle Orange est la présidente. Elle veut organiser un festival médiéval le 11-12 juillet 2026. Diverses animations seront proposées (concours de trut, marche gourmande...).



Fête de fin d'été

C'est à un véritable festival mêlant musique, poésie, arts du cirque, humour et convivialité que vous convient la commune de Ballon-Saint Mars et son comité des fêtes à l'occasion de la traditionnelle fête de fin d'été les 30 et 31 août prochain.

Samedi 30 août, à partir de 15h, le duo des « **P'tits Buttés** » vous accueillera à l'entrée du parc du Donjon, ouvert gracieusement par M. et M^{me} Guérault pour l'occasion. Les deux p'tits Parigots, Gigi et Nénette, au son d'un accordéon diatonique rythmant des chansons d'hier et d'aujourd'hui vous accompagneront joyeusement jusqu'à la cour des lions pour la première animation du week-end.

Dès 15h30, soyez à l'heure les places sont chères ! Le collectif **Pourquoi pas** vous y présentera son nouveau spectacle « *Les grandes idées* ». Mélange de jonglage héroïque, péripéties acrobatiques, combats de coqs à l'âne et autres utopies galopantes, ce cirque épique et musical ravira vos yeux et vos oreilles !

Après ces moments ébouriffants, « *Monique et Marie-Thérèse* » les deux coiffeuses au look vintage de la compagnie **Les Tombés de la Lune** vous recevront dans le jardin de l'ancien presbytère de Ballon à 17h dans leur salon de coiffure installé pour l'occasion... Avec un humour irrésistible, vous proposant des modèles seventies, Sheila 75 ou encore Dave 69, elles vont démêler vos soucis, colorer vos envies, couper vos à priori...

À 18h30, retour dans la cour de la mairie pour l'apéritif offert par la commune suivi d'un repas convivial proposé par le Comité des fêtes (tarif : 16€, inscription obligatoire à l'Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe avant le 26 août). Entre deux bouchées, Gigi et Nénette vous feront fredonner ou chanter vos airs préférés.

À 21h, **Manoche** fera son apparition, accompagné de son cornet à pistons. Personnage lunaire accroché à son instrument, tel Raymond Devos, il multipliera jeux de mots subtils et situations rocambolesques à l'image de Bourvil. Tendre clown, mêlant humour, musique et poésie, il nous fera découvrir les subtilités du cornet à pistons.

Ce week-end, riche en émotions artistiques, se clôturera dimanche 31 août par la balade contée d'Air Kronos (compagnie des Tombés de la Lune) qui vous entraînera dans une découverte historique et humoristique de

notre commune.

Tous ces spectacles sont proposés gratuitement au public grâce à un financement assuré en partie par le budget communal et le versement volontaire d'un mois d'indemnités par le maire, les adjoints et les conseillers délégués.



- Un week-end festif vous attend lors de la fête de fin d'été organisée par la commune de Ballon - Saint Mars, les 30 et 31 août.
- Trois spectacles où se mêlent humour, musique et acrobaties vous attendent au donjon et dans la cour de la mairie.
- Après l'apéritif offert par la commune, un repas convivial sera servi par les bénévoles du comité des fêtes.
- Réservation obligatoire à l'office de tourisme ou au 07 66 47 12 10.



Les Grandes Idées, du collectif Pourquoi Pas



Les P'tits Buttés



Monique et Marie-Thérèse, de la compagnie Les Tombés de la Lune



Manoche



Crédit Mutuel

7 B Place de la République, 72290 Ballon-Saint Mars

Pascal LABELLE
Dépannage Installation
Plomberie - Chauffage - Electricité



02 43 29 15 33
06 70 34 43 37

72290 BALLON - ST MARS
pascal.labelle72@yahoo.fr



MEDIABOX

La bibliothèque municipale de Ballon – Saint Mars vous propose une offre de services culturels en ligne totalement gratuite et sécurisée : Médiabox. Votre seule obligation est d’être un adhérent actif de votre bibliothèque municipale.

L’ensemble du dispositif est financé par le département avec une participation de la part des communes bénéficiaires de ce service, soit un montant de 458 € en 2024 pour notre commune de Ballon – Saint Mars. La plateforme Médiabox vous permet d’accéder à :

- Des ressources numériques pour vous faciliter l’accès à l’information avec la presse (Maine Libre, Ouest France...), des magazines divers et à la connaissance par l’autoformation (soutien scolaire, informatique, loisirs créatifs...).
- Une plateforme de streaming où vous trouverez des catalogues de musique, de cinéma et nouveauté cette année, vous disposerez de livres qui peuvent être téléchargés sur vos téléphones ou tablettes.
- Et un espace dédié aux enfants avec des livres, des jeux, du cinéma, des savoirs et de la musique...à découvrir très rapidement.

L’ensemble des ressources numériques est en accès illimité excepté une partie du catalogue « cinéma » qui est adossée à un forfait de 2 crédits de visionnage permettant de consulter un ou deux films par mois et par usager. Un film peut valoir 0, 1 ou 2 crédits.

Tous les contenus sont disponibles sur ordinateur, tablette ou smartphone avec une connexion internet.

Pour lire les ressources numériques sur les appareils mobiles, vous devrez installer des applications :

- Ma Medi@thèque : pour le cinéma et les livres ;
- Toutapprendre : autoformation et presse ;
- MusicMe : musique.

Vous trouverez des tutoriels sur le site Médiabox (mode d’emploi) pour vous aider à l’installation de ces applications.

Vous avez des difficultés à la mise en place des applications, la bibliothèque municipale peut vous proposer une formation de deux heures environ avec M. Blot, conseiller numérique de Maine Cœur de Sarthe, qui vous expliquera comment les installer et vous détaillera tous les contenus.

N’hésitez pas à vous renseigner auprès de nos bénévoles de bibliothèque si vous êtes intéressé, un minimum de 6 personnes étant nécessaire pour bloquer ce temps de formation.

- Médiabox est une plateforme où vous trouverez des films, de la musique, des livres, des magazines et des journaux.
- Il faut être inscrit à la bibliothèque.
- Il faut un ordinateur, une tablette ou un smartphone et une connexion internet pour pouvoir tout regarder.



Recherche bénévoles

La bibliothèque municipale de Ballon – Saint Mars recherche des bénévoles investis pour compléter son équipe.

Les activités sont nombreuses : tenue de permanences, rangement des ouvrages selon étiquetage, catalogage et équipement des achats, préparation de la navette etc. Si vous aimez lire, souhaitez participer à des temps de lecture avec les enfants de l’école publique Elisabeth et Robert Badinter et voulez partager vos idées pour d’éventuelles animations, alors vous êtes les bienvenus.

- La bibliothèque municipale recherche des bénévoles lecteurs.



Maison des Projets

Le retour du bassin éducatif de nage sur le territoire
La Maison des Projets, avec le soutien de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et la mairie de Joué-L’Abbé, installe de nouveau, cet été, le bassin éducatif de nage. Le bassin éducatif de nage mesure 6 mètres sur 12 mètres pour 1,40 m de profondeur, il est chauffé et filtré pour offrir des conditions optimales. Il est situé à Joué-L’Abbé, sur le terrain de tennis, à proximité du gymnase, avec un accès facile aux vestiaires et aux douches. Le bassin éducatif de nage est encadré par un maître-nageur sauveteur (MNS). Ce bassin est dédié à l’apprentissage de la nage, à l’aquagym et à l’aquaphobie, à destination de tous les publics, et à l’apprentissage de la nage pour les élèves des écoles du territoire. Pour tout renseignement, n’hésitez pas à vous rapprocher de l’accueil de la Maison des Projets.

En 2025, les Caisses à Savon, c’est à Ballon – Saint Mars
Depuis plusieurs années, la grande compétition de caisses à savon est devenue un temps fort incontournable pour le territoire. Après Montbizot, Sainte-Jamme-sur-Sarthe et La Guierche, l’édition 2025 se déroulera les 20 et 21 septembre 2025 à Ballon – Saint Mars. Cette édition, spécialement construite avec le foyer des Érables et soutenue par différents acteurs de la commune, dont la Maison des Projets, est portée par la nouvelle association : Les Rois de la Pente. Si vous construisez une caisse à savon mais que vous manquez de moyens ou que vous voulez construire en partageant avec d’autres, un atelier gratuit est proposé

un samedi par mois à la base de loisirs de Montbizot. Dates à retrouver auprès de la Maison des Projets.



- Le bassin éducatif de nage est installé sur la commune de Joué l’Abbé pour cet été.
- De nombreuses activités sont disponibles.
- Venez découvrir l’aquagym (faire de la gym dans l’eau), l’aquaphobie (apprendre à ne plus avoir peur de l’eau), ou tout simplement apprendre à nager.
- Les cours sont donnés par un maître-nageur sauveteur.
- La course de caisses à savon se déroulera cette année à Ballon - Saint Mars, les 20 et 21 septembre 2025.
- Une nouvelle association a été créée, « Les Rois de la Pente ».
- Ils seront accompagnés par le foyer des Érables, la Maison des Projets et la commune de Ballon - Saint Mars, pour l’organisation de ce week-end.



S@RL BOUTTIER

sarl.bouttier@gmail.com

Électricité Plomberie
Chauffage

Pompe à chaleur - Chaudière gaz
Climatisation - Domotique

BALLON - SAINT MARS



06 67 76 76 50



VIE ASSOCIATIVE

L'ABIACA



Cette année 2025, L'ABIACA : Association Ballonnaise des Indépendants, Artisans, Commerçants, et Agriculteurs compte 13 adhérents.

Il s'agit des trois membres du bureau : Gwendoline Leroux (Au Saint Laurent), Nathalie Vauthier (Press'Mano), et Noémie Monnier (La lunetterie de Noémie) ; ainsi que Marine Josselin (Coiffeuse L'Hair du temps), Priscilla Payen (Les chambres d'hôtes Décolia), Christelle De Gunten-Semond (Un Moment de Bien-être), Fabienne Ruel (Ferme Ruel Tandem), Richard Gautelier (Restaurant O'Bistro du Saint Ellier), Olivier Ribet (Charpentier), Ludovic Chassevent (LC menuiserie), Julien Touchard (Touchard Fleuriste et Pompes Funèbres), Antoine Ledru (Notaire) et Mourad Elkhechibi (Fast Food G les Crocs).

Nous invitons les entrepreneurs sur Ballon - Saint Mars, qui voudraient nous rejoindre, à nous contacter sur l'adresse mail : abiaca.72290@gmail.com

Deux événements sont à noter pour 2025 :

- L'Oktoberfest qui aura lieu le 11 octobre. Cette année, l'organisation se fera en collaboration avec l'association « Les Fols Journées ». Tous les bénéfices de cette soirée participeront au financement de la fête médiévale organisée par « Les Fols Journées » le week-end des 11 et 12 Juillet 2026, à Ballon - Saint Mars.
- La tombola de Noël. Nous renouvelons cet événement, avec plein de nombreux lots, qui seront de nouveau à gagner en fin d'année.



- L'association ABIACA (Association Ballonnaise des Indépendants, Artisans, Commerçants, et Agriculteurs) compte 13 adhérents.
- Elle va organiser « l'Oktoberfest » avec la nouvelle association « Les fols journées », le 11 octobre 2025 et une tombola en fin d'année.

Exposition photos Yvan Juhel

En lien avec la MJC Joël Sadeler, la commune a décidé de confier une nouvelle exposition à Yvan Juhel. Faisant suite au précédent thème sur la faune sauvage, la présente exposition est consacrée aux lépidoptères communément appelés papillons.

Installés de juin à septembre, les différents panneaux au nombre d'une trentaine ont pris place au sein de l'espace Raymond Stouff, du jardin d'inspiration médiévale, de la cour de la mairie - espace François Mitterrand ainsi qu'à l'aire de jeux proche de la résidence « Bel Air ».



- Des photos de papillons de nos régions sont exposées dans plusieurs endroits de la commune.
- Ce parcours à pied invite petits et grands à découvrir la biodiversité locale.



L'Association des Parents d'élèves de l'école publique intercommunale Elisabeth et Robert Badinter

L'APE entame son dernier trimestre de cette année scolaire 2024-2025

Nous vous avons annoncé lors du dernier bulletin municipal avoir réalisé un goûter de rentrée scolaire et notre soirée d'Halloween.

Depuis, nous avons organisé un marché de Noël qui, cette année, était en intérieur ! Ce fut un réel succès. Vous avez été nombreux à nous rendre visite début décembre 2024. Ensuite, nous avons fait le choix de remplacer le carnaval par une grande chasse aux œufs qui s'est tenue aux abords de la maison de retraite du village. Une belle réussite avec plus de 80 inscrits.

Faute d'inscriptions, la randonnée pédestre initialement prévue mi-mai 2025 a été annulée.



Il est important de rappeler que toutes les manifestations organisées et tous les fonds récoltés par notre association sont reversés à l'école publique de Ballon - Saint Mars. Nous œuvrons sans cesse pour nos enfants et les vôtres. Cela nous tient à cœur, d'aider l'école à réaliser des projets (classe musicale...) mais également à financer des sorties scolaires.

Nous comptons sur vous pour nous aider à continuer de faire rêver les enfants par le biais de nos manifestations.

L'événement tant apprécié et attendu chaque année, la fête de fin d'année d'école, se tiendra le samedi 28 juin à partir de 11 h. Et cette année, une petite nouveauté avec l'installation d'un barbecue convivial pour le midi.

Au programme, deux groupes pour les spectacles des enfants sont prévus. Les enfants de PS/MS/GS, le matin et les CP/CE1/CE2 dans l'après-midi.

De nombreux stands de jeux, des poneys et châteaux gonflables vous attendent.

Le Sporting Club Ballonnais

Le Sporting Club Ballonnais s'affirme.

Cette saison 2024-2025 a marqué un grand tournant pour le Sporting Club Ballonnais. En effet, le club de football de Ballon a montré une grande évolution, en commençant par la création d'une équipe B en Séniors et conclue par la montée de son équipe première en 3^{ème} division, avec les félicitations de leur coach, Jérôme Fourmy :

« Je tiens à remercier l'ensemble du groupe, pour cette belle première année, riche en émotions tout au long de la saison et ponctuée par la réalisation de l'objectif que nous nous étions collectivement fixé. »

Le soutien apporté au club se fait ressentir grâce à ses nombreux adhérents qui ne sont pas moins de 179 mais également grâce à ses bénévoles, dont les encadrants, sans qui beaucoup de choses n'auraient pas été possibles telles que le maintien d'une équipe minimum dans chaque catégorie, mais aussi grâce à l'entreprise Duluard qui a participé au financement du nouveau jeu de maillots de l'équipe B.

Venez nous rejoindre !

Le président souhaite remercier tous ces intervenants et vous invite à intégrer le club, qui accueille les plus jeunes à partir de 5 ans, et dans toutes les catégories,



Cette grande fête est ouverte à tous, petits et grands. Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Pour terminer, l'équipe de l'APE sera ravie de vous compter parmi ses membres. Pas de direction au sein de notre association, seulement un groupe de parents qui se retrouve et s'organise dans la bonne humeur et qui s'efforce de faire plaisir à tous les enfants du village de Ballon - Saint Mars.

Pour tout renseignement :
apeballonsaintmars@gmail.com

Nous profitons de cette publication pour vous souhaiter un bel été.

**L'équipe de L'APE
Adèle, Hélène, Valentin, Romain,
Aymeric, Cindy, Priscilla, Laurine et Marion**



- De nombreuses manifestations sont organisées par les bénévoles de l'APE : chasse aux œufs, marché de Noël etc.
- Les fonds sont reversés à l'école publique Elisabeth et Robert Badinter.
- La fête de fin d'année scolaire sera le samedi 28 juin 2025.

de U7 à Vétérans. Il invite également à la mixité du sport en souhaitant créer une équipe féminine dès la saison prochaine.

L'ouverture du recrutement pour la saison 2025-2026 devrait bientôt commencer.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter notre secrétaire Aurélien Gravier au 06 64 21 41 41 ou envoyer un mail à scb.509049@gmail.com.



L'hair du temps

20 rue Paul Ilias
72290 Ballon-Saint-Mars
02 43 27 33 05
lhairdutemps72290@gmail.com

L'hair du temps
 L'hair.du.temps



La Pharmacie

votre espace de santé
72290 Ballon-Saint Mars
Tél. : 02 43 27 30 39
www.pharmaciedeballon.fr

CHAUFFAGE - PLOMBERIE SANITAIRE



GAULUPEAU
Eric



Chauffage toute énergie, aménagement de salle de bain, installation et dépannage, pose d'adoucisseur, ramonage...

06 84 47 85 67

3 La Chabossière - 72290 Ballon - Saint Mars
eric.glp63@gmail.com



Ballon-Handball club

2 séances gratuites pour venir découvrir notre club et le handball.

Que ce soit en loisir, en compétition ou pour sa santé avec le handfit, le club offre une pratique variée du handball dans un esprit de convivialité, de passion et de simplicité.

Avec ses 200 licenciés (+11% vs N-1), le club de Handball de Ballon continue de s'ancrer dans le territoire. Cette année, 12 collectifs ont été engagés en championnat.

Maintenant et pour les trois ans à venir, le club ambitionne d'améliorer ses performances sportives pour aller vers plus de victoires ! Pour cela, les membres du bureau imaginent des solutions pour mieux accompagner ses coachs et structurer ses fondamentaux sportifs lors des entraînements.

Cette année, nous avons organisé notre premier stage jeunes sur trois jours ! C'est une vraie occasion de se perfectionner, d'ancrer ses fondamentaux et de renforcer le collectif. Avec plus de 30 jeunes présents, nous renouvellerons cet événement la saison prochaine.

Pour poursuivre le dynamisme du Club et avoir la capacité de mener notre ambition, le club est en recherche active de bénévoles dans plusieurs fonctions structurantes (encadrement, partenariat, arbitrage...). Si vous souhaitez participer à notre projet, venez nous rencontrer lors de l'Assemblée Générale du Club, le samedi 21 juin.

Venez également nous rencontrer lors du tournoi Séniors Garçon et Séniors Fille qui aura lieu le 30 et 31 août en préparation de la nouvelle saison.

Enfin, pour la prochaine saison, le club cherche à compléter plusieurs de ses collectifs avec des joueurs nés entre 2011 et 2016. Venez essayer lors de nos entraînements dont le planning est accessible sur notre site ou lors de notre tournoi en famille et entre potes du 21 juin prochain.

Pour entraîner et coacher toutes nos équipes, nous recherchons continuellement des bénévoles encadrants (surtout sur nos catégories jeunes).

Alors, dans une ambiance conviviale, venez découvrir le handball ou le handfit, que ce soit pour vous dépasser, pour la compétition ou pour reprendre votre santé en main. Notre club vous accueille avec plaisir.

Nos prochaines dates :

- Tournoi interne et AG du club : Samedi 21 juin à partir de 13h
- Tournoi Séniors : Week-end du 30 août
- Réunion de rentrée : Samedi 20 septembre à 11h



- Le club de handball de Ballon compte 200 licenciés dans 12 équipes. 30 jeunes ont participé à un stage de 3 jours.
- Le club recherche des bénévoles pour arbitrer et encadrer.
- Tournoi le 21 juin entre familles et potes.

Pour tout contact :

Clémentine Malet-Patey • Présidente
bhbc72@gmail.com
Suivez-nous sur les réseaux sociaux :
Facebook : Bhbc ballonhandballclub
Instagram : ballon_handball_club

06 60 13 06 40



Pour en savoir plus sur notre Club :
bhbc72.kalisport.com

Le bureau du BHBC



Comité des Fêtes

Programme des manifestations du comité des fêtes :

Deux Bric à Brac dans l'année : avril et août, organisation du repas champêtre de la fête de fin d'été, le goûter et les chocolats offerts aux enfants lors du spectacle de Noël de la commune.



Pour la deuxième année, nous vous proposons une soirée paëlla (entrée, plat, fromage, dessert) réalisée par le traiteur M. Breton et l'animation par le Dj Jim ambiance années 80 à aujourd'hui.

Vous pouvez dès à présent réserver vos places pour la soirée du 27 septembre auprès de l'office de tourisme au 02 43 27 35 30 ou directement au 07 66 47 12 10.

Le 9 novembre, nous vous proposons une bourse aux jouets dans la salle communale Michel Lalos, place de la République. Une bonne occasion de dénicher de futurs cadeaux.

Vous pouvez suivre nos activités sur Facebook : comité des fêtes de Ballon-Saint Mars.

Le bureau du comité des fêtes.



- Le comité des fêtes propose de nombreuses manifestations : bric à brac, repas champêtre, soirée paëlla, bourse aux jouets.
- Vous pouvez suivre les activités du comité des fêtes sur leur page Facebook : Comité des fêtes de Ballon - Saint Mars.

Association Sports et Loisirs

L'Association Sports et Loisirs a organisé ou participé à plusieurs manifestations dans ce premier trimestre.

En février, l'ASL et l'association Sav'à jouer ont proposé un après-midi jeux où toutes les tranches d'âges représentées ont pris beaucoup de plaisir à faire de belles parties de belote, tarot et de divers jeux de société.

En avril, l'ASL a proposé un loto, les joueurs les plus assidus étaient présents, la météo clémente a détourné les joueurs vers d'autres occupations. En avril, l'atelier dessin et peinture a exposé ses travaux lors de la 30^{ème} édition des peintres dans le bocage à Neuville-sur-Sarthe.

L'ASL propose différentes animations au fil de l'année, des activités de marche souple, marche rapide, un atelier osier et un atelier peinture et dessin.

- L'ASL et Sav'à jouer ont animé un après-midi jeux de société.
- L'association propose divers ateliers : peinture et dessin, osier, marche etc.



RAYER THOMAS

ISOLATION - FERMETURES - AGENCEMENT

Cloisons - Faux plafonds
Menuiserie intérieure - extérieure

Rénovation de vérandas
Aménagement intérieur

72290 BALLON - SAINT MARS
06 88 47 90 44



"être assuré en toute sérénité"

BALLON-ST MARS
02 43 27 30 29

STE-JAMME-SUR-SARTHE
02 43 29 03 07

SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE
02 43 27 26 47

N° ORIAS : 15001362 | www.orias.fr | SIRET : 81000738500018

Sur les traces d'Hamelin de Ballon à Abergavenny au Pays de Galles

Un samedi après-midi de juin 2023, Emmanuel Guérout, le propriétaire du Donjon de Ballon, Maurice Vavasseur et moi-même, étions en train d'écouter un instrumentiste, Körrus et son Handpan (instrument à percussion métallique) dans le parc à l'entrée du château.

Entre deux prestations musicales, Emmanuel Guérout nous a parlé d'une escapade qu'il avait faite, cinq ans auparavant, dans la ville d'Abergavenny au Pays de Galles, ville galloise qui avait un lien très fort avec Ballon.

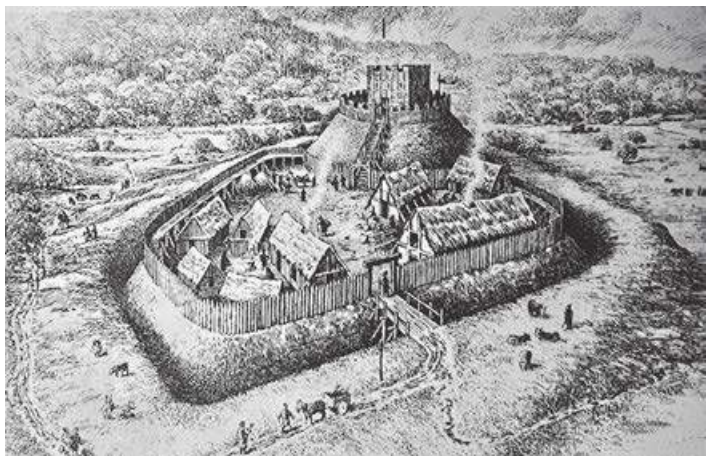
Ce lien entre Ballon et Abergavenny est dû au seigneur du château de Ballon au XI^{ème} siècle, le Baron Hamelin de Ballon (1060-1105). Le château de Ballon aurait été envahi et conquis au début de l'année 1060 par le Duc Guillaume de Normandie, Guillaume le Conquérant, futur roi d'Angleterre en 1066. Son fils, le roi d'Angleterre Guillaume II « Le Roux » avait accordé le château de Ballon à Hamelin.

Hamelin de Ballon, fut un baron normand qui joua un rôle significatif dans l'implantation normande au Pays de Galles. Arrivé en Angleterre sous le règne de Guillaume le Roux, il se vit octroyer des terres stratégiques dans le sud-est du Pays de Galles. Vers 1087, il établit une première fortification à Abergavenny, un point clé pour contrôler la vallée de l'Usk et se prémunir des incursions galloises venant des montagnes. Ce premier château était probablement une structure en bois typique des mottes castrales normandes, constituée d'une motte de terre surmontée d'une tour en bois et d'une basse-cour entourée d'une palissade.

La présence normande à Abergavenny visait à affirmer l'autorité du roi d'Angleterre et à sécuriser le territoire nouvellement conquis. Hamelin de Ballon, en tant que premier seigneur normand d'Abergavenny, fut chargé d'organiser la défense et l'administration de cette région stratégique.

Peu après 1100, Hamelin de Ballon et son frère Wynebald fondèrent un prieuré bénédictin à Abergavenny, dédié à Sainte Marie, en tant que dépendance de l'abbaye Saint-Vincent du Mans, située non loin de leur terre d'origine. Le Prieuré Sainte Marie d'Abergavenny, devint un centre de vie spirituelle et un élément du paysage normand au sein du Pays de Galles.

Au fil du temps, le château en bois d'Abergavenny fut reconstruit en pierre pour renforcer ses défenses, témoignant de l'engagement à long terme des Normands dans cette région. Abergavenny devint un centre important des marches galloises, théâtre de conflits et de négociations entre les seigneurs normands et les princes gallois. L'histoire d'Hamelin de Ballon et de ses fondations à Abergavenny illustre la manière dont les Normands, originaires de régions comme les Pays de la Loire, ont marqué de leur empreinte le paysage politique, militaire et religieux du Pays de Galles au lendemain de la conquête de Guillaume le Conquérant.



Château construit par Hamelin de Ballon, fin du XI^{ème} siècle (Document du Musée d'Abergavenny).

Un petit groupe d'amis « Les Compagnons de Nelly » qui a pour habitude d'organiser des petits séjours de découverte d'une semaine dans une région française, était à la recherche d'une nouvelle balade pour 2025.

Tranquillement, une idée a fait son chemin, pourquoi n'irions-nous pas sur les traces d'Hamelin de Ballon à Abergavenny au Pays de Galles.

La destination choisie, tout s'est enchaîné assez rapidement ; location d'un gîte, d'un véhicule, réservation des billets du Carferry « Guillaume de Normandie » pour une traversée Ouistreham-Portsmouth sans oublier l'achat des nouveaux visas pour le Royaume Uni. Il ne restait plus qu'à préparer le

programme des parcours touristiques et historiques, des visites à réserver, des rencontres à solliciter auprès de la Mairie (Town Hall), de l'Office de tourisme, du château et de son musée, du Prieuré Sainte Marie d'Abergavenny.

Le dimanche 27 avril, 5 h 30 du matin, le véhicule chargé, notre périple au Pays de Galles, via l'Angleterre, pouvait commencer sur les traces d'Hamelin de Ballon, un voyage non-officiel, juste pour notre plaisir.

La traversée de la Manche sur le Carferry s'est très bien passée, une mer calme, un ciel bleu ensoleillé, une première pinte de bière anglaise, une arrivée en début d'après-midi à Portsmouth et les premières consignes données à notre chauffeur « *En Angleterre, on roule à gauche* ». Après 165 miles (266 km) sur les routes d'Angleterre, nous arrivons au Pays de Galles à Beaufort, petite ville à 16 km d'Abergavenny. Installation dans notre gîte, accueil de nos deux amis anglais, repas dans un restaurant italien et nos lits sont les bienvenus pour une bonne nuit de repos.

Au programme du lundi, visite du Stade du Millénaire* de Cardiff, stade qui accueille, entre autres, les matches de rugby du tournoi des 6 nations. Une visite guidée fort intéressante, pleine de souvenirs, d'histoire et d'anecdotes rugbystiques. Restaurant dans le quartier Mermaid Quay au port de Cardiff puis belle et intéressante visite du château de Cardiff avec un retour en fin d'après-midi à notre gîte.

Le mardi, départ pour la découverte d'Abergavenny avec au programme du matin, la visite du grand marché couvert et en extérieur puis un passage à l'Office de tourisme pour peaufiner notre programme de visites et de rencontres. Déjeuner dans un restaurant avec au menu des plats gallois.

L'après-midi, visite de l'Eglise Prieuré St Mary, nous nous présentons comme des visiteurs venant de la commune française de Ballon d'où Hamelin de Ballon était originaire,



Hamelin qui avait fondé, ce Prieuré en 1100. Pip Sadler*, une des guides du Prieuré, nous a fait une visite complète et très intéressante. Nous avons apporté un livre des Éditions de la Reinette, « **L'Abbaye Saint Vincent Saint Vincent du Mans** » dont l'un des auteurs est Jean Louis Allichon. Ce livre relate l'histoire de l'Abbaye du Mans et parle d'Hamelin de Ballon en tant que créateur du Prieuré St Mary d'Abergavenny. Nous avons offert ce livre à Pip Sadler pour le Prieuré. Maurice, en tant que Maire y a écrit : « Livre offert par la Commune de Ballon-Saint Mars... ».

Le mercredi, rencontre avec le Maire* (Mayor) d'Abergavenny, maire qui est élu pour une année renouvelable. Il a été très heureux de recevoir des visiteurs venant de Ballon sur les traces d'Hamelin de Ballon, bâtisseur de leur premier château, du Prieuré St Mary et qui a participé au développement d'Abergavenny à la fin du XI^{ème} siècle. Cette rencontre, non officielle, entre les maires des deux communes s'est déroulée dans une ambiance amicale et conviviale. Le Maire nous a présenté sa tenue d'apparat ainsi que le sceptre de sa fonction. Maurice a pu porter cette tenue avec le sceptre en main, intronisé officieusement Maire d'Abergavenny. Abergavenny, dans la région de Blaenavon est dans le riche patrimoine minier du Pays de Galles. L'après-midi a été consacré à la visite de la mine de Big Pit, le Musée national du charbon. Après avoir été équipés d'un casque avec lampe frontale, d'une ceinture avec batterie et masque, nous sommes descendus à 90 mètres sous terre avec un guide pour entrevoir les conditions difficiles de travail des mineurs. 50 minutes de visites, notre guide aborde la vie des enfants dans la mine, la santé, la vie familiale, les communautés minières, la géologie, les catastrophes minières et le sauvetage. À notre retour en surface, nous ne sommes plus tout à fait les mêmes, choqués, éprouvés par l'histoire de la mine, par les conditions de travail et de vie des mineurs pour extraire ce charbon. Leur espérance de vie ne dépassait que très

rarement les 50 ans, les enfants pouvaient descendre à 4 ans au fond de la mine.

Le jeudi, retour à Abergavenny pour une visite des ruines du château et de son musée. C'est à cet endroit que fut construit par Hamelin de Ballon, le premier château, une structure en bois typique des mottes castrales normandes en 1087. Ce château fut reconstruit en pierre, deux siècles plus tard par les normands. Il est actuellement à l'état de ruines. Après nous être présentés à l'accueil du musée, nous avons pu échanger sur Hamelin de Ballon, sur son histoire à Abergavenny. Nous avons partagé des adresses mails, des documents afin de rester en contact avec ce musée.

L'après-midi, visite de la ville de Brecon puis direction le Parc national Brecon Beacons qui couvre une surface de 1347km² en intégrant des vallées, les lacs, forêts, plateaux et sommets des environs. Une petite balade à pied dans la nature et un circuit découverte en voiture du parc pour un retour au gîte.

Vendredi matin, le véhicule est chargé, les ceintures attachées, nous prenons la direction de Portsmouth où le carferry doit nous attendre. Une traversée sans problème et nous reprenons la route, circulation à droite, pour Ballon - Saint Mars, une arrivée prévue pour minuit.

Que penser de notre voyage ? Ce fut un réel plaisir d'aller sur les traces d'Hamelin de Ballon, au Pays de Galles. Une escapade dans notre histoire lointaine, la découverte d'un lien inattendu entre nos deux communes, des Gallois très accueillants, toujours prêts à nous rendre service, allant à notre rencontre pour nous aider, nous renseigner, nous informer et toujours avec le sourire. Les Gallois rencontrés à Abergavenny étaient tous ravis que l'on soit dans leur ville pour parler de notre histoire commune. Ce séjour nous a permis de faire de très belles rencontres.

Si un jour vous avez envie de visiter ce très beau Pays de Galles, d'y faire, vous aussi, de belles visites, de belles rencontres, n'hésitez pas à vous arrêter à Abergavenny et pourquoi pas suivre, vous aussi, les traces d'Hamelin de Ballon.

*Quelques coïncidences amusantes : **Macron**, un équipementier sportif italien est le sponsor du stade de Cardiff. Pip **Sadler**, notre guide du Prieuré Sainte Marie porte presque le même nom qu'un poète ballonais. Le maire d'Abergavenny s'appelle Chris **Holland**.

Jean Yves Lefevre

- Au XI^{ème} siècle, le roi d'Angleterre Guillaume II a donné le château de Ballon au Baron Hamelin.
- Hamelin établit une place forte et le prieuré bénédictin à Abergavenny, Pays de Galles, peu après 1100.
- Un groupe d'habitants de Ballon s'est rendu à Abergavenny pour suivre les traces d'Hamelin de Ballon.

Notre groupe dans les ruines du château d'Abergavenny.



La Mairie de Ballon - Saint Mars

Mairie de Ballon - Saint Mars

Espace François Mitterrand
72290 Ballon - Saint Mars

Tél. : 02 43 27 30 21

courriel : mairie@ballonsaintmars.fr



Ouverture au public :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
- mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Agence postale communale :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 45.

Pendant les vacances scolaires, pour les deux services :

- lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h.
- mardi et jeudi de 9 h à 12 h.

Bulletin d'information n°20 de Ballon - Saint Mars

Réalisé par la Commission Communication

Responsable de la publication :
Maurice Vavasseur

Photos - illustration : Mairie - vecteezy.com

Composition & impression :
Imprimerie Numeriscann - Le Mans
1200 exemplaires

ISSN 2681-6865

Retrouvez Ballon - Saint Mars sur Intramuros



Scannez-moi !

L'enseignement scolaire dans notre commune

Avant la Révolution

Les premières écoles dans notre secteur sont créées à la fin du 16^e siècle. Au 18^e siècle, la plupart des paroisses ont deux « *petites écoles* », appelées aussi « *collèges* », une de garçons et une de filles. Ainsi, il existait deux petites écoles à Beaufay, Courcemont (avant 1602 pour les garçons), Sainte Jamme (dès 1744 pour les filles), Saint-Jean-d'Assé, Teillé ; seul Courceboeufs, « *perdu dans les bois* », ne semblait pas avoir d'école avant la Révolution ! L'existence de ces petites écoles est attestée par des actes notariés de donations et legs aux écoles, la signature d'actes notariés avec pour témoins des maîtres d'école (qui savaient écrire !), les registres d'état civil mentionnant la profession de maître d'école et les comptes rendus des commissions de choix de maîtres. Ainsi, dans la paroisse Saint Georges (Ballon), avant la Révolution, deux maîtres d'école sont identifiés : J. Fouqué et P. Provost.

Il existe aussi à Saint Georges une petite école de filles au début du 18^e siècle : dans le texte relatant l'incendie de 1705 qui se trouve dans le registre d'état civil, il est mentionné « *la veuve martinrière, metresse decolle* ». L'inventaire des biens nationaux non vendus en février 1789 mentionne « *Le collège de garçons et le collège de filles, avec une cour commune entre les deux, une maison occupée par l'instituteur et l'institutrice* ».

À cette époque, les écoles ne fonctionnaient pas comme aujourd'hui !



« Le maître d'école »
de Boissieu (1780)

• **L'ouverture d'une école** ne résultait pas d'une décision de l'État ou d'une autorité administrative mais d'un fondateur, généralement résidant dans le village. Pour la paroisse Saint Médard (Saint-Mars-sous-Ballon), le fondateur fut André Valiquet, prêtre originaire de la paroisse dont il fut le vicaire durant toute son activité, jusqu'à sa mort en 1700. Il créa le collège de garçons et celui de filles. Les petites écoles devaient acquérir et entretenir leurs locaux et aussi assurer la rémunération des enseignants car elles ne recevaient aucun subside. La fondation des collèges s'accompagnait donc d'une donation par leur fondateur de bâtiments, de terres et d'espèces dont les revenus permettaient leur fonctionnement.

Ainsi, pour les collèges de garçons et de filles de Saint Médard, en 1688, André Valiquet donne sa maison, son jardin, quelques quartiers de vigne, le bordage de Moulins, le bordage de Glatigné. À sa mort en 1731, le curé Hardy légua pour la petite école de filles : une maison dans le bourg, des terres au clos du Ram, à la Changarnière, à l'Asnarie et au hameau de Saint-Laurent. Le bordage de La Vaidière fut acheté en partie par l'héritage du curé Hardy mais aussi par une souscription auprès des habitants de la commune, ce qui permit au collège de garçons de continuer à fonctionner. Ce

collège se trouvait au vicariat, maison du bourg au fond du cheminement situé en face l'extrémité de la rue du cimetière ; la salle de classe se situait à l'Ouest, jouxtant le lotissement actuel de Moulins 2. Le collège des filles se trouvait au lieu-dit Moulins, dans la maison située entre la rue de Moulins et le chemin qui descend à Courtavon.



« La maîtresse
d'école »
Greuze (1765)

• **Les enseignants** sont recrutés localement par le curé, le bailli (juge) et le procureur de fabrique (celui qui gère la paroisse) ; dans certaines communes, comme à Beaufay, cinq notables « tant nobles que roturiers » participent au choix. Ensuite, ce choix doit être approuvé par Mgr l'évêque du Mans.

Pour les petites écoles de garçons, les enseignants peuvent être des prêtres, comme à Saint Médard, ou bien des laïcs, souvent sacristains ou chantres. J. Fouqué et P. Provost, maîtres à Saint Georges, sont aussi tisserands. À la petite école de filles à Saint Georges, c'est une laïque, Madame Lenoir, qui enseigne avant la Révolution. Au début du collège de filles à Saint Médard, les deux enseignantes sont deux laïques puis arrivent en 1735 les sœurs de Notre-Dame d'Evron.

• **Les enfants** à cette époque, ne vont pas tous à l'école. La scolarité débute vers l'âge de 7 ans. L'année scolaire s'étend environ de la Toussaint à Pâques, le reste de l'année les enfants travaillent à la ferme. Les fondateurs ont eu la volonté d'une école ouverte : dans la fondation des collèges de garçons et de filles de Saint Médard, il est dit que « *le prêtre (ou les maîtresses) se fera raisonnablement payer par ceux qui en auront les moyens, et sera tenu d'enseigner sans aucune récompense aux pauvres d'icelle paroisse* » ;

• **Le contenu des enseignements** au collège de garçons de Saint Médard en 1731 est défini ainsi : « *le prêtre enseignera à lire, écrire, il montrera, soir et matin, tant le latin que le plain-chant* » ; le calcul et le catéchisme sont aussi mentionnés (Courcemont) et aussi les « *travaux manuels* » (St-Jean-d'Assé). Le collège de filles de Saint Médard est fondé pour « *enseigner aux filles de cette paroisse à prier et servir Dieu, à lire et à écrire* ».

Les collèges se sont fortement développés en France au 17^e siècle dans le sillage de la contre-réforme. On estime le taux d'alphabétisation à 15% en 1650 mais, suivant une augmentation régulière, il atteint à la Révolution 40 % (50% pour les hommes, 30% pour les femmes). On observe dans les registres d'état civil une évolution importante quant aux nombres et à la qualité des signatures. Cependant, le taux d'alphabétisation varie selon le milieu social, le sexe et les régions, il est plus important dans le Nord et l'Est de la France que dans le Sud et l'Ouest. Globalement, on est encore loin du taux d'alphabétisation de 95% atteint à la veille de la guerre 14-18 !

De la Révolution à 1882

L'Assemblée Constituante transfère les pouvoirs de l'Église sur l'École aux autorités administratives. L'objectif est de mettre en place une instruction publique, gratuite, commune à tous les citoyens et pour les deux sexes, d'organiser le recrutement d'enseignants compétents, de définir les enseignements indispensables.

Durant la Révolution, l'enseignement est une préoccupation constante et il donne lieu à des débats passionnés. C'est à cette époque qu'apparaissent les termes « école primaire » et « instituteur ». Les décrets Bouquier (1793), Lakanal (1794) et Daumou (1795) définissent les bases d'un système éducatif novateur, à l'origine de notre système actuel, même si certaines dispositions peuvent nous surprendre, le salaire des institutrices était inférieur de 20% à celui des instituteurs !

À partir de mars 1791, les maîtres sont astreints à prêter « le serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, à la Constitution, et ils promettent de ne rien enseigner qui puisse être contraire à la Constitution Française ».

Par ailleurs, les biens générant des rentes pour les petites écoles sont « mis à la disposition de la Nation », ce qui les prive de leurs ressources.

Pour les bâtiments où avait lieu l'enseignement, la situation dépend des communes. En 1798, un inventaire des biens nationaux non encore vendus à Ballon fait apparaître le collège de garçons et celui de filles, il est donc permis de penser que les petites écoles de Saint Georges ont continué à fonctionner durant la Révolution. Pour Saint Médard, il en fut de même pour le collège de garçons mais celui de filles fut fermé de 1792 à 1802.

Les maîtres se retrouvent souvent dans la misère et en 1810 le maire de Beaufay dit : « *Il existait avant la Révolution un collège de garçons et un collège de filles. Le gouvernement les ayant vendus, la commune ne possède aucun moyen d'instruction pour les enfants* », il ajoute : « *Des écoles seraient pourtant bien nécessaires* ». C'est durant le 1^{er} Empire, par un décret en 1808, que sont créées les Ecoles Normales Primaires (ENP) où, pendant quatre ans, les instituteurs sont formés. Le nombre de ces écoles augmentera, notamment à partir de 1833 sous l'impulsion de François Guizot. En 1878, il y avait en France 79 ENP pour former les instituteurs et 17 pour les institutrices. La création de ces Ecoles Normales Primaires eut pour conséquence la certification d'enseignants compétents qui garantissaient un enseignement de qualité à tous les élèves.

Dans notre commune, les écoles furent une préoccupation constante des municipalités.

À Ballon, la démarche est la même. La maison de d'école de garçons étant en très mauvais état, la commune achète en 1839 à Edouard Leprince une maison rue de Neauffle, actuellement au 8 rue de Lansac Est. La salle de classe est construite dans le fond du jardin. Cette maison fut plus tard celle de l'abbé Picault.

En 1840, l'école des filles qu'ont en charge les sœurs de Notre-Dame d'Evron se situe au 20 et 22 de l'actuelle rue Paul Ilias, dans une maison appelée la Providence qui appartenait à l'abbé Aubry. Suite à un différend entre l'abbé et les sœurs, la commune achète la maison en 1856 dans l'intérêt des jeunes filles et y maintient les sœurs.

Lorsqu'est créée la commune de Saint-Mars-sous-Ballon le 1^{er} janvier 1836, une des premières décisions du maire, François Nicolas, est d'acheter en 1837 à François Béreau une maison située rue Malhaire pour en faire une maison d'école de garçons qui sera aussi mairie. Le maître, Monsieur Clément, est payé par la commune (200 frs/an) mais il reçoit aussi une rétribution mensuelle de chaque famille d'élève : Lire, écrire, grammaire, calcul et géographie : 1,8 fr - Lire, écrire, grammaire, calcul : 1,5 fr - Lire seulement 1 fr (Conseil Municipal du 18/02/1836). L'école de garçons regroupe alors entre 40 et 80 élèves présents. La commune payait la rétribution pour une vingtaine de familles indigentes, souvent des parents qui étaient journaliers.



École de Moulins,
fin du 19^{ème} siècle

De 1802 à 1898, les sœurs ont en charge l'école de filles à Moulins et elles la développent : construction d'un réfectoire et d'un internat pour 30 élèves. L'école fonctionne avec une rente de la commune pour 2/3 et une aide du bureau de charité pour 1/3. À partir de 1879, il est projeté de la déplacer en raison de sa vétusté et pour la rapprocher du centre du bourg.

En 1880, le taux d'alphabétisation en France a progressé, il est de 72% (78% pour les hommes, 66% pour les femmes). Les lois votées entre 1879 et 1882 vont modifier en profondeur notre système éducatif. Nos maisons d'écoles vont se déplacer et s'installer dans de nouvelles constructions... ce sera l'objet d'un autre article dans le prochain magazine !

Sources :

Enquête nationale - Recteur Louis Maggiolo (1880).
Ballon, Saint-Mars et Saint Ouen - Abbé Aubry (1853).
Histoire de la ville de Ballon - M. Fouanon (1935).
Ballon - La vie quotidienne d'un village sarthois au XVII^e siècle - Michel Terral (2009).
Bulletin de la SHAM, tome 40 - Robert - BnF Gallica (1898).
Délibérations du CM - Archives départementales de la Sarthe.



École de garçons de Ballon 1840-1881